NEF

Faire des études supérieures, et après ?

Enquête Génération 2010 – Interrogation 2013

Julien Calmand, Boris Ménard, Virginie Mora

NOTES EMPLOI FORMATION

52

septembre 2015

Céreq

Déjà parus

1 ***De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98*** *(2003)*

2 ***Codifier la nomenclature PCS à quatre chiffres : une ambition raisonnable ?*** *(2003)*

3 ***Les entreprises et la validation des acquis professionnels*** *(2003)*

4 ***La structuration de l'offre de formation continue*** *(2003)*

5 ***L'emploi-jeune dans les parcours d'insertion*** *(2004)*

6 ***Des bancs de l'école aux postes de travail... Chronique d'une ségrégation annoncée*** *(2004)*

7 ***Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?*** *(2004)*

8 ***Les modes de stabilisation en emploi en début de vie active*** *(2004)*

9 ***Les débuts dans la vie active des jeunes issus de l'immigration après des études supérieures*** *(2004)*

10 ***L'influence du secteur du premier emploi sur la trajectoire professionnelle*** *(2004)*

11 ***Alternance[s]. Synthèse de vingt ans de développement en France et à l'étranger*** *(2004)*

12 ***Femmes à l'entrée du marché du travail : un retard salarial en partie inexpliqué*** *(2004)*

13 ***Décalages entre emploi et formation. Comparaison des emplois aidés et non aidés*** *(2004)*

14 ***Formation et professionnalisation des nouveaux conseillers de l'ANPE*** *(2004)*

15 ***Validation des acquis de l'expérience : objectif partagé, pratiques diversifiées*** *(2004)*

16 ***Une mise en regard de mesures usuelles de la (non-)qualification*** *(2004)*

17 ***Parcours des jeunes à la sortie du système éducatif et déclassement salarial*** *(2004)*

18 ***L'action de se former et son initiative*** *(2004)*

19 ***La formation continue dans les trajectoires précaires*** *(2004)*

20 ***Retournement démographique et gestion des compétences dans les établissements publics de recherche finalisée*** *(2005)*

21 ***2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail*** *(2006)*

22 ***L'intégration des jeunes opérateurs chez PSA Peugeot Citroën. Contextes sociétaux, effets de sites et identités au travail*** *(2006)*

23 ***Le développement des compétences dans le travail temporaire en France. Approches et dispositif*** *(2006)*

24 ***Une approche de l'intégration des jeunes dans l'entreprise*** *(2006)*

La liste complète des NEF parues peut être consultée
sur le site internet du Céreq

www.cereq.fr

La collection Notes Emploi Formation regroupe des textes qui présentent des résultats d'études réalisées dans le cadre des activités du Céreq et de son réseau. Elle propose des analyses récentes sur les diverses dimensions de la relation entre formation et emploi. Ces notes, éventuellement amendées et enrichies, pourront être ultérieurement publiées sur d'autres supports.

© Centre d'études et de recherches sur les qualifications - Marseille 2015.

Synthèse

Ce document analyse les trois premières années de vie active des 369 000 jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010, qu'ils aient obtenu un diplôme ou non. Entrés sur le marché du travail deux ans après la crise de 2008, leur insertion professionnelle est légèrement dégradée en comparaison des sortants du supérieur arrivés sur le marché du travail quelques années plus tôt. En 2013, le taux de chômage des jeunes sortis du supérieur en 2010 atteint 13 %, soit 4 points de plus que pour les jeunes sortis en 2004. En revanche et malgré la montée du chômage, les conditions d'emploi ne se sont pas notablement dégradées. Dans les premières années de vie active, posséder un diplôme de l'enseignement supérieur plutôt qu'un diplôme de l'enseignement secondaire apparaît de plus en plus déterminant pour s'insérer professionnellement dans de bonnes conditions.

Au sein des diplômés de l'enseignement supérieur, le niveau de diplôme à l'entrée sur le marché du travail ne cesse de s'élever. Cette évolution fait suite à la modification progressive de la structure des sorties induite par la généralisation du système LMD à l'ensemble de l'enseignement supérieur. La part des sortants sans diplôme, elle, n'a pas diminué malgré la volonté renouvelée, dans la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), d'infléchir le nombre de sorties précoces des premiers cycles universitaires.

En début de carrière, les cheminements professionnels des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010 varient toujours grandement selon les filières, les niveaux de formations et les spécialités. Selon les diplômes détenus, les hiérarchies usuelles en termes de devenir professionnel, mises en évidence pour les générations précédentes, demeurent largement inchangées. Au sein de l'enseignement supérieur, la situation professionnelle des 87 000 sortants sans diplôme du premier cycle reste la moins favorable. À l'autre extrémité de la hiérarchie, les diplômés des grandes écoles et les docteurs rencontrent toujours très peu de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. À niveau de diplôme égal, les diplômés des formations à visée « professionnelle » conservent de meilleures conditions d'insertion que les diplômés des formations dites généralistes, même si les écarts tendent à se réduire par rapport aux générations précédentes.

La première partie du document dresse un portrait des jeunes de la Génération 2010 sortis de l'enseignement supérieur : profil social, scolaire, origines migratoires des parents... La deuxième partie décrit les différents éléments de socialisation professionnelle à l'œuvre dans l'enseignement supérieur comme les expériences à l'étranger, les stages et emplois en cours d'études, l'apprentissage mais également les différents dispositifs d'aide à l'orientation et à l'insertion proposés dans les cursus. En premier lieu, la troisième partie présente une typologie des trajectoires suivies depuis la sortie de l'enseignement supérieur, puis une vision d'ensemble de l'insertion au printemps 2013. La quatrième partie offre un panorama détaillé des conditions d'insertion par grands niveaux de diplôme. Enfin, la dernière partie fournit des informations sur l'évolution des emplois occupés par les jeunes des Générations 2004 et 2010, trois années après la fin de la formation initiale. Cette dernière partie est aussi l'occasion d'interroger l'évolution des métiers et de la structure des qualifications des emplois auxquels se destinent les sortants de l'enseignement supérieur, en comparant, pour ces deux Générations, les niveaux de recrutement des emplois occupés à la date de l'enquête.

Auteurs

Julien Calmand,
Boris Ménard et
Virginie Mora, Céreq.

Sommaire

1. Portrait des sortants de l'enseignement supérieur 5

1.1. Profil des sortants de l'enseignement supérieur 5

1.2. Profil scolaire, série et mention du baccalauréat, retard dans la scolarité 8

1.3. Le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires après bac 10

2. La professionnalisation de l'enseignement supérieur 13

2.1. Les mobilités à l'étranger durant la dernière année d'études, des expériences diverses au sein des diplômés de l'enseignement supérieur 13

2.2. Stages en cours d'études 16

2.3. L'apprentissage continue son développement dans l'enseignement supérieur 18

2.4. Les emplois en cours d'études 21

2.5. La diffusion progressive des dispositifs d'orientation et de préparation à l'entrée sur le marché du travail dans l'ensemble de l'enseignement supérieur 24

3. Les trois premières années de vie active pour l'ensemble des sortants du supérieur 27

3.1. Les trajectoires des diplômés de l'enseignement supérieur 27

3.2. La situation au printemps 2013 par filières et grands niveaux de diplômes .. 36

4. Disparités au sein des quatre grands niveaux de formation supérieure / de sortie 38

4.1. Les non-diplômés de l'enseignement supérieur 38

4.2. Le niveau bac+2-bac+3 : une insertion hétérogène et un avantage pour les filières professionnelles 40

4.3. Le niveau M1-M2 44

4.4. Le niveau D 47

5. Quels emplois à la sortie de l'enseignement supérieur ? 49

5.1. Trois ans après la formation initiale, 7 sortants du supérieur sur 10 occupent un emploi de cadre ou de profession intermédiaire 49

5.2 Dualisation des devenirs professionnels côté services pour les sortants du supérieur entre les Générations 2004 et 2010 50

5.3 Le décrochage vers le bas de l'échelle des emplois dans le tertiaire concerne surtout les jeunes détenant au plus une licence 52

5.4 Focus sur quelques professions pour lesquelles le profil des débutants recrutés a changé 53

Conclusion 58

1 Portrait des sortants de l'enseignement supérieur

1.1. Profil des sortants de l'enseignement supérieur

En 2010, 369 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur (hors IUFM). Ils représentent 52 % de l'ensemble des sortants du système éducatif cette même année en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer (DOM). Au total, 40 % de la Génération 2010 est diplômée de l'enseignement supérieur. Cette part est stable par rapport à la Génération 2004.

Mais cette stabilité masque une élévation du niveau de diplôme obtenu, qui semble avoir été encouragée par la généralisation du LMD. En 2010, un tiers des diplômés du supérieur entre sur le marché du travail avec un diplôme de bac+5 ou plus, contre moins de 30 % en 2004. Au niveau L, les sorties avec un diplôme de bac+2 (21 %) diminuent au profit des bac+3[1] (13 % au total), et en particulier de la licence professionnelle dont les effectifs de diplômés ont plus que doublé depuis 2004. Au niveau M, la baisse des sorties au niveau M1 alimente la croissance des diplômés de master 2 universitaires (17 % contre 10 % en 2004). En 2010, un diplômé de l'enseignement supérieur sur vingt a obtenu un doctorat. Enfin, bien que le niveau s'élève, la part des sortants du supérieur sans diplôme n'a pas reculé et représente environ 23 %.

Les femmes sont majoritaires parmi les sortants de l'enseignement supérieur en 2010 (54 %), mais leur répartition n'est pas homogène selon le niveau de diplôme et le type de spécialité. En effet, on compte moins de 30 % de femmes parmi les ingénieurs diplômés alors qu'elles sont près de 90 % parmi les diplômés de bac+2/3 en santé ou social. D'une manière générale, les femmes sont légèrement surreprésentées dans les diplômes dits généralistes (L3, master 1 et 2, doctorat) et à l'inverse, sous-représentées dans les filières professionnelles courtes (BTS, DUT et licence professionnelle). La part de femmes varie également en fonction de la spécialité du diplôme (Graphique 1). Elle est par exemple relativement plus faible chez les diplômés scientifiques que chez les diplômés en arts, lettres, langues et sciences humaines au sein des diplômes à visée générale.

Les jeunes de la Génération 2010 sortent de l'enseignement supérieur à 23 ans en moyenne, soit l'âge « théorique » d'obtention d'un bac+5 (en faisant l'hypothèse d'une scolarité linéaire et sans retard). L'âge de sortie en 2010 varie de 21 ans pour les sortants sans diplôme de L, BTS et DUT à 29 ans en moyenne pour les docteurs. À niveau de diplôme donné, la sortie se fait à un âge un peu plus tardif dans les filières générales en comparaison des filières professionnelles ou des grandes écoles. En L par exemple, l'âge moyen d'obtention de la licence générale est supérieur de 2 ans à l'âge moyen d'obtention la licence professionnelle.

[1] Licences générale et professionnelle confondues mais hors diplômes du secteur sanitaire et social.

Tableau 1

Profil des sortants de l'enseignement supérieur (en %)

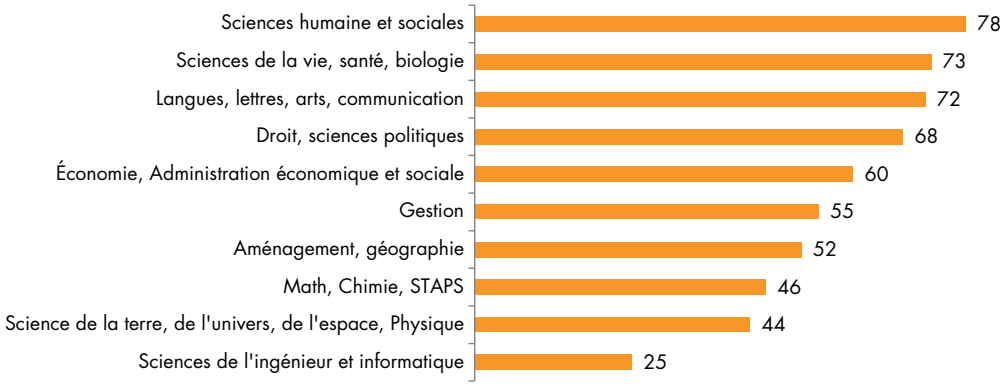
	%	Part de femmes (%)	Âge moyen en 2010
IV sup universitaire*	14	54	21
IV sup pro et autres*	9	46	22
BTS	16	43	22
DUT	3	39	22
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées…)	3	52	24
Bac+2/3 santé	7	86	24
Bac+2/3 social	1	87	24
L3 professionnelle	6	44	22
L3 universitaire	6	66	24
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU…)	1	53	24
M1	3	63	25
M2 universitaire	17	60	25
Autre M2 (écoles d'architecture, d'art, DU...)	2	60	26
École de commerce bac+5	3	52	24
École d'ingénieurs bac+5	6	29	24
Doctorat	5	60	29
Total	100	54	23

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 (hors IUFM).

* IV supérieur : sortants du supérieur non diplômés ; IV sup universitaire : échec en L1 L2 universitaire
IV sup professionnel : échec en BTS DUT ; IV sup autre formation : échec autres formations du supérieur.

Graphique 1

Part des femmes selon la spécialité de master 2 (en %)



Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 (hors IUFM).

À noter, dans la suite de l'ouvrage

IV supérieur : sortants du supérieur non diplômés
IV sup universitaire : échec en L1 L2 universitaire
IV sup professionnel : échec en BTS DUT
IV sup autres formations : échec autre formation du supérieur

1.2. Profil scolaire, série et mention du baccalauréat, retard dans la scolarité

Le parcours scolaire antérieur conditionne en partie le niveau de sortie et/ou le plus haut diplôme en 2010. Les niveaux de sortie de l'enseignement supérieur varient en fonction du type de baccalauréat détenu, de la série du bac et de la mention éventuelle, ainsi que du retard accumulé dans la scolarité. 66 % des sortants du supérieur en 2010 sont détenteurs d'un baccalauréat général, 25 % d'un baccalauréat technologique et 8 % d'un baccalauréat professionnel. Plus le niveau de diplôme s'élève et plus la proportion de bacheliers généraux est forte, d'autant plus lorsque ce diplôme appartient à la voie générale.

Les bacheliers professionnels sont surreprésentés au sein des diplômés de BTS (un diplômé sur cinq) mais surtout parmi les sortants des autres diplômes de niveau bac+2 (plus d'un sur quatre). Près de la moitié des bacheliers professionnels qui sont sortis de l'enseignement supérieur en 2010 n'y ont pas obtenu de diplôme, et seul un sur dix parvient à décrocher un diplôme de niveau bac+3 ou plus. Les bacheliers technologiques sont majoritaires parmi les diplômés de BTS en 2010 et alimentent les effectifs de diplômés de la filière professionnelle du supérieur court dans son ensemble (36 % en DUT et 43 % en licence professionnelle) mais également les effectifs de sortants sans diplôme au niveau bac+2 (34 %). Après être entré dans l'enseignement supérieur, environ un bachelier technologique sur trois en sort diplômé d'un niveau bac+3 ou plus.

Pour les bacheliers généraux, le niveau de sortie est lié à la série du baccalauréat et à la mention obtenue. Un bachelier scientifique qui sort de l'enseignement supérieur en 2010 a une « chance » sur deux d'y avoir obtenu un diplôme de niveau bac+5 ou plus, contre une chance sur trois pour un bachelier ES et un peu plus d'une chance sur quatre pour un bachelier L. À l'inverse, un bachelier L sur trois qui sort de l'enseignement supérieur en 2010 n'y a pas obtenu de diplôme, pour respectivement un quart des bacheliers ES et un septième des bacheliers scientifiques. Plus on s'élève dans le niveau de diplôme et plus la proportion de bacheliers scientifiques est élevée étant donné qu'ils constituent également, en plus des spécialités scientifiques, une part importante des diplômés de master ou de doctorat dans les spécialités non scientifiques.

La part des jeunes ayant obtenu une mention au bac est plus importante chez les plus diplômés de l'enseignement supérieur. Plus de 75 % des jeunes ayant obtenu une mention TB sont sortis du supérieur en 2010 avec un diplôme de bac+5 et plus (31 % pour les mentions « passable », 49 % pour les AB et 69 % pour les B). Les titulaires d'une mention B ou TB sont surreprésentés dans les formations les plus prestigieuses, grandes écoles et doctorat. A contrario, les titulaires d'une mention faible sont surreprésentés chez les sortants du supérieur sans diplôme (28 % des mentions « passable » contre 5 % des mentions TB sorties en 2010).

Le retard accumulé dans la scolarité antérieure (collège et lycée) influence le niveau de sortie en 2010. Seuls 13 % des jeunes qui accusaient un retard en 6ème sortent avec un diplôme de bac+5 ou plus (33 % pour les autres) et 37 % sortent sans diplôme (24 % pour les autres). De la même façon, les jeunes à l'heure au bac sont moins nombreux en proportion à sortir de l'enseignement supérieur sans diplôme (17 % contre 31 % des retardataires) et plus nombreux à être diplômés d'un bac+5 ou plus (40 % contre 22 % des retardataires).

Tableau 2

Retard dans la scolarité et mentions obtenues au baccalauréat (en %)

	En retard en 6ème	En retard au bac	Part des mentions* TB	Part des mentions* B	Part des mentions* AB	Part des mentions* passable
IV sup universitaire	7	54	0	5	17	77
IV sup pro et autres	10	67	1	6	23	69
BTS	8	60	2	9	27	62
DUT	5	41	1	9	29	58
Autre bac+2	5	45	1	10	31	62
Bac+2/3 santé	2	31	1	11	32	56
Bac+2/3 social	4	44	0	6	26	68
L3 professionnelle	7	46	3	10	31	53
L3 universitaire	3	34	1	10	35	59
Autre bac+3	4	37	2	9	28	55
M1	4	28	3	8	31	56
M2 universitaire	2	24	4	15	31	47
Autre M2	3	20	8	22	29	40
École de commerce bac+5	3	28	4	22	32	41
École d'ingénieurs bac+5	1	16	11	32	36	20
Doctorat	2	6	10	22	31	31
Total	4	41	3	13	29	53

* parmi les mentions déclarées (98 %). Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 (hors IUFM).

Tableau 3

Type et série du baccalauréat obtenu (en %)

	Part de bacheliers* généraux	Part de bac S	Part de bac ES	Part de bac L (%)	Part de bacheliers* techno	Part de bacheliers* pro
IV sup universitaire	68	22	24	22	23	9
IV sup pro et autres	39	16	12	10	34	27
BTS	26	11	10	4	53	20
DUT	61	39	17	5	36	3
Autre bac+2	70	32	21	16	21	8
Bac+2/3 santé	76	54	16	6	21	2
Bac+2/3 social	64	12	35	16	32	2
L3 professionnelle	51	27	18	6	43	6
L3 universitaire	85	28	31	26	13	2
Autre bac+3	64	24	25	15	29	5
M1	87	33	32	22	11	1
M2 universitaire	89	42	29	17	10	0
Autre M2	90	52	21	17	6	1
École de commerce bac+5	87	36	45	5	10	1
École d'ingénieurs bac+5	85	84	0	0	13	1
Doctorat	97	87	4	6	2	0
Total	66	34	19	12	25	8

* parmi les séries déclarées (97 %) Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013 (hors IUFM).

1.3. Le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires après bac

Moins d'un jeune sur cinq sortant de l'enseignement supérieur en 2010 a un ou des parents immigrés sans être né à l'étranger lui-même. Cette proportion de jeunes issus de l'immigration parmi les sortants du supérieur en 2010 est comparable à celle qui prévaut pour les jeunes qui achèvent leur formation initiale dans le secondaire.

En termes de niveaux de diplômes et de filières suivies, les descendants d'immigrés toutes origines confondues ne se distinguent que modérément des autres jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010. Ils sont cependant un peu plus nombreux qu'attendu à quitter l'enseignement supérieur sans diplôme : c'est le cas de 24 % d'entre eux, tandis qu'ils ne représentent que 19 % de l'ensemble des sortants du supérieur. Cette surreprésentation est encore un peu plus marquée parmi les jeunes dont l'un au moins des parents est né en Afrique hors Maghreb.

Symétriquement, les descendants d'immigrés sont un peu moins représentés parmi les diplômés de bacs+2/3 de la santé (15 %), les sortants de L3 professionnelles (15 %), les diplômés d'écoles d'ingénieurs (15 %) et les docteurs (16 %) (contre 19 % pour l'ensemble des sortants). Mais des disparités existent là aussi selon les origines migratoires. Les jeunes dont l'un des parents au moins est originaire du Maghreb sont moins présents encore que les autres enfants d'immigrés au sein des filières de licences professionnelles. Et de façon générale, les enfants de migrants venus du Sud (Sud de l'Europe, d'Afrique, de Turquie ou du Moyen-Orient) obtiennent moins souvent que les autres enfants d'immigrés des diplômes d'ingénieurs ou des doctorats.

Les diplômes des filières du social à bac+2/3 sont, eux, bien plus rarement obtenus par les enfants de l'immigration, puisqu'on ne recense que 10 % d'enfants d'immigrés parmi ces sortants du supérieur-là, en 2010.

Dans l'ensemble, ces écarts semblent modestes, eu égard notamment aux effets de composition sur l'origine sociale qui auraient pu augurer de différences plus appuyées. Des travaux économétriques complémentaires sont cependant à prévoir, afin d'étayer ce premier éclairage.

De fait, si 40 % des sortants de l'enseignement supérieur ont un ou des parent(s) cadre(s), ce n'est le cas que de 13 % des jeunes parmi les sortants du secondaire. Et au sein des sortants de l'enseignement supérieur, ces différences de composition sociale sont également sensibles. Ainsi, lorsque 26 % seulement des diplômés de BTS ont un ou des parent(s) cadre(s), cette proportion grimpe à 51 % pour les diplômés de M2 universitaires, et culmine à 67 % pour les docteurs. Plus on s'élève en termes de niveau de diplôme dans la hiérarchie des sortants de l'enseignement supérieur, plus le nombre d'enfants de cadre(s) croît, et ce dans des proportions remarquables.

Tableau 4

Origines sociales des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010 (en %)

	Part parmi les sortants du supérieur de la génération 2010	Proportion de jeunes sortants descendants d'immigrés	Proportion de jeunes sortants enfants de cadre(s)	Proportion de jeunes sortants d'origine modeste*	Proportion de jeunes sortants dont un parent au moins est diplômé du supérieur
IV sup universitaire (dont diplômés L2)	14	25	31	48	32
IV sup pro	7	23	24	55	23
IV sup autres	2	16	44	35	38
BTS	16	18	26	48	25
DUT	3	17	37	40	36
Autre bac+2	3	19	44	38	51
Bac+2/3 santé	7	15	37	43	42
Bac+2/3 social	1	10	38	37	36
L3 professionnelle	6	15	35	38	37
L3 universitaire	6	20	39	39	43
Autre bac+3	1	21	52	26	45
M1	3	20	44	36	39
M2 universitaire	17	18	51	28	55
Autre M2	2	17	67	15	68
École de commerce bac+5	3	21	60	14	66
École d'ingénieurs bac+5	6	15	55	22	59
Doctorat (LSHS, DEG : droit sc. économiques, gestion)	5	16	67	18	63
Total	100	19	40	38	41

* Aucun des parents n'est profession intermédiaire, cadre ou artisan, commerçant, chef d'entreprise (ACCE). Les deux sont donc ouvriers, employés ou sans emploi.

Source : Céreq, Génération 2010 interrogée en 2013. Champ : jeunes issus de l'enseignement supérieur (hors IUFM).

Lecture : 16 % des jeunes issus de l'enseignement supérieur en 2010 achèvent leur formation initiale avec un BTS comme diplôme le plus élevé. Parmi eux, 18 % sont nés en France d'un ou deux parent(s) né(s) à l'étranger, 26 % ont un ou deux parent(s) cadre(s)...

Les origines socioculturelles n'ont pas seulement un impact sur le niveau de diplôme atteint mais aussi sur la filière suivie. En particulier, les jeunes sortis avec comme plus haut diplôme un BTS sont en moyenne d'une origine sociale sensiblement moins favorisée que les sortants diplômés de DUT (26 % de parent(s) cadres dans le premier cas, 37 % dans le second). Au niveau de la licence, ce type d'écart est un peu moins marqué, avec par exemple 35 % des diplômés des L3 professionnelles ayant un parent cadre contre 39 % des diplômés des L3 universitaires – ce qui témoigne probablement de la représentation sociale désormais positive attachée à la licence professionnelle. Notons cependant que seuls 37 % des jeunes sortis avec une L3 professionnelle avaient un ou des parents eux-mêmes passés par l'enseignement supérieur, contre 43 % pour ceux sortis des L3 universitaires.

Par ailleurs, à niveau de diplôme donné (que ce soit bac+2, bac+3 ou bac+5), les écoles spécialisées (écoles d'art, écoles d'architecture... hors écoles de commerce ou d'ingénieurs) se distinguent par une nette surreprésentation des diplômés d'origine aisée, ayant un ou deux parent(s) cadre(s), en comparaison des autres établissements de formation de niveau comparable. Ce net surcroît de « capital économique » qui semble concerner les quelques pourcents de jeunes sortants de ces écoles spécialisées s'accompagne également d'une part plus importante de jeunes dont l'un au moins des parents avait lui aussi fréquenté l'enseignement supérieur. Mais aux niveaux bac+3 et bac+5, l'écart relevé sur ce dernier plan reste relativement modeste, ou du moins plus modeste que celui concernant les proportions de parent(s) cadre(s)... Si la proportion de jeunes dont l'un au moins des parents a fréquenté l'enseignement supérieur peut se lire comme une approche du capital culturel, on peut avancer que les jeunes issus des écoles spécialisées à bac+3 et à bac+5 se caractérisent, en moyenne, plus par un surcroît de capital économique que par un surcroît de capital culturel – à niveau de formation comparable. Ce qui n'est pas le cas concernant les écoles spécialisées à bac+2, où le surcroît de capital culturel semble encore plus marqué que celui porté par le capital économique, en comparaison des jeunes sortis d'autres formations à ce niveau-là.

2 La professionnalisation de l'enseignement supérieur

2.1. Les mobilités à l'étranger durant la dernière année d'études, des expériences diverses au sein des diplômés de l'enseignement supérieur

Environ 67 000 jeunes ont séjourné à l'étranger durant leur dernière année de formation. Ils n'ont pas tous la même probabilité d'effectuer une telle mobilité. Au sein de l'enseignement supérieur, les chances de réaliser un séjour à l'étranger en fin de formation initiale augmentent avec le niveau d'études. Ce sont les diplômés de grandes écoles qui déclarent le plus souvent connaître ce type de mobilité (plus de 70 %), suivis, loin derrière, des diplômés de M2 non universitaires d'écoles spécialisées (35 %) et des docteurs (27 %). Au niveau M2 de l'université, seulement 19 % des jeunes ont effectué un tel séjour à l'étranger en fin de formation initiale. Cette proportion se réduit encore au niveau L3 universitaire où 14 % des jeunes sont dans ce cas, tout comme dans les BTS et DUT. Enfin, ce sont les diplômés de licence professionnelle et les sortants non diplômés de l'enseignement supérieur qui connaissent le moins souvent une expérience à l'étranger durant leur dernière année de formation.

Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, trois motifs principaux, qui peuvent se combiner, sont étudiés : le cas où le cadre scolaire prévoyait un tel séjour, la réalisation d'un stage ou une expérience de travail à l'étranger. Près de 40 % des jeunes partis à l'étranger durant leur dernière année de formation initiale le font dans le cadre de leur cursus scolaire. Cela concerne spécifiquement les diplômés d'un bac+5 universitaire ou des grandes écoles. Le stage est aussi une des raisons citées pour plus de la moitié des mobilités et là encore les diplômés de grandes écoles sont fortement représentés, tout comme les sortants des formations de la santé et du social de niveau bac+2/3. Près de 30 % des jeunes déclarent être partis à l'étranger au cours de leur dernière année d'étude pour travailler. Les diplômés de doctorat et d'école d'ingénieurs sont les plus représentés dans cette catégorie.

Parmi les jeunes ayant effectué une mobilité pour l'un ou plusieurs de ces trois motifs (cursus scolaire, stages et travail), 36 % sont partis moins de 2 mois à l'étranger et 64 % au moins 3 mois. Plus le diplôme est élevé, plus les diplômés de la Génération 2010 ont des chances d'avoir séjourné longtemps à l'étranger.

Pour plus de la moitié des sortants de l'enseignement supérieur, ce séjour à l'étranger n'était pas obligatoire dans leur cursus de formation initiale. Ce sont là encore les diplômés de grandes écoles qui déclarent le plus souvent le caractère obligatoire de ces séjours à l'étranger en cours d'études (70 % pour les écoles de commerce et 66 % pour les écoles d'ingénieurs). Pour les diplômés d'écoles spécialisées de niveau bac+2, bac+3 ou bac+5, les expériences à l'étranger sont plus souvent obligatoires que pour les autres sortants de l'enseignement supérieur.

Pour séjourner à l'étranger, les sortants de l'enseignement supérieur peuvent avoir bénéficié d'une bourse ou d'une aide financière publique comme par exemple une bourse ou autre aide financière du conseil régional ou encore un financement Erasmus. 42 % des jeunes ayant séjourné à l'étranger durant leur dernière formation ont bénéficié d'un tel financement institutionnel. C'est par ailleurs le cas pour plus de la moitié des diplômés de M2 universitaire.

Un peu moins de 60 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur ayant connu une mobilité à l'étranger en 2010 sont partis dans un pays de l'Union européenne.

Tableau 5

Les séjours à l'étranger

	A séjourné à l'étranger durant sa dernière année d'études	Motif (plusieurs réponses possibles)				Cette expérience était obligatoire	Financement institutionnel
		Cursus scolaire	Stages	Travail	Autre motif		
IV sup	6%	34%	36%	22%	33%	44%	39%
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées,etc.)	16%	37%	46%	23%	23%	46%	32%
BTS	14%	24%	50%	26%	32%	55%	36%
DUT	12%	24%	57%	31%	27%	37%	46%
Bac+2/3 santé, social	10%	11%	85%	27%	10%	6%	32%
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU,etc.)	22%	36%	54%	41%	13%	57%	26%
L3 professionnelle	6%	28%	52%	18%	27%	30%	64%
L3 universitaire	14%	48%	38%	19%	16%	35%	54%
M1	12%	57%	43%	27%	12%	31%	39%
M2 universitaire	20%	50%	49%	18%	13%	32%	56%
Autre M2 (écoles d'architecture, d'art, DU, etc.)	35%	66%	46%	28%	12%	49%	46%
École de commerce bac+5	72%	64%	49%	27%	6%	70%	32%
École d'ingénieurs bac+5	71%	29%	72%	39%	9%	66%	38%
Doctorat	27%	34%	33%	41%	23%	11%	42%
Ensemble des sortants de l'enseignement supérieur	18%	39%	53%	28%	16%	47%	42%

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Tableau 6

Durée des stages effectués

	Moins d'un mois	Entre 1 et 2 mois	Entre 3 et 5 mois	6 mois et plus
IV sup	35%	30%	20%	15%
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées, etc.)	5%	20%	50%	25%
BTS	35%	48%	14%	3%
DUT	9%	24%	54%	13%
Bac+2/3 santé, social	24%	67%	7%	2%
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU, etc.)	12%	20%	27%	40%
L3 professionnelle	16%	6%	51%	27%
L3 universitaire	8%	11%	31%	51%
M1	15%	9%	25%	52%
M2 universitaire	6%	9%	33%	51%
Autre M2 (écoles d'architecture, d'art, DU, etc.)	9%	11%	25%	54%
École de commerce bac+5	1%	10%	33%	56%
École d'ingénieurs bac+5	2%	28%	42%	27%
Doctorat	31%	31%	18%	20%
Ensemble des sortants de l'enseignement supérieur	12%	24%	31%	33%

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

2.2. Stages en cours d'études

Près de 70 % des jeunes sortant de l'enseignement supérieur en 2010 ont effectué au moins un stage durant leurs études supérieures[2]. Dans plus de 90 % des cas, le dernier stage effectué avant la sortie de formation initiale a revêtu un caractère obligatoire. En effet, de plus en plus de formations rendent la pratique d'un stage obligatoire, obligation qui ne porte plus sur les seules années diplômantes. La durée des stages à effectuer est le plus souvent inscrite dans la plaquette de formation. L'obtention d'un master est par exemple très souvent conditionnée à la réalisation d'un stage d'une durée minimale fixée par l'équipe pédagogique.

Néanmoins, la part de stagiaires varie fortement suivant le niveau d'études finalement atteint et le type de diplôme obtenu : de 16 % pour les sortants sans diplôme de licence universitaire à plus de 95 % dans les diplômés de grandes écoles.

La durée des stages varie en fonction du niveau d'études et du plus haut diplôme obtenu à la sortie de l'enseignement supérieur, mais dépend également de la nature du stage (stage d'observation, stage de fin d'études, etc.).

Plus de la moitié des stages[3] ont eu une durée de 3 mois et plus. Ce n'est cependant le cas que pour 16 % des stages effectués par les diplômés de BTS et de bac+2/3 en santé, contre plus de 80 % en licence professionnelle et master 2, et plus de 90 % dans les grandes écoles. La gratification du stage étant obligatoire et encadrée par la loi selon sa durée (3 mois et plus puis, 2 mois et plus à partir de novembre 2009), on retrouve logiquement les plus fortes proportions de stages rémunérés aux niveaux où ces expériences sont en moyenne les plus longues, notamment dans les grandes écoles où les jeunes bénéficient en plus du plus haut niveau de gratification (800 euros médians mensuels et plus).

Sur l'ensemble du cursus, moins d'un quart des jeunes concernés n'a effectué qu'un seul stage au cours de la scolarité supérieure, tandis que la moitié en a réalisé trois ou plus. Dans l'ensemble, le nombre de stages effectués est fonction du niveau de sortie. Plus les jeunes sortent de l'enseignement supérieur avec un diplôme élevé et plus le nombre de stages effectués est grand. Néanmoins, on dénombre plus de 80 % de jeunes ayant effectué 6 stages ou plus parmi les diplômés d'un bac+2/3 en santé, ces formations se rapprochant plus des formations en alternance que des formations scolaires traditionnelles. Parmi les jeunes ayant effectué au moins un stage au cours de leur scolarité, environ deux sur trois en ont réalisé un l'année de leur sortie de l'enseignement supérieur. Le dernier stage effectué peut revêtir une importance particulière au moment de l'entrée dans la vie active. Il semble remplir sa fonction de passerelle vers l'emploi, puisque pour près de la moitié des jeunes concernés, ce stage s'est transformé en emploi (premier emploi, emploi en 2013 ou autre emploi). Pour près d'un jeune sur cinq, l'emploi occupé en 2013 a été obtenu grâce au stage de fin d'études. L'apport du stage sur l'insertion apparaît d'autant plus bénéfique que ce stage est effectué l'année de la sortie, notamment sur la primo-insertion.

[2] D'une durée supérieure ou égale à un mois. Les stages à l'étranger sont pris en compte.
[3] Dernier stage avant la sortie en 2010.

Tableau 7

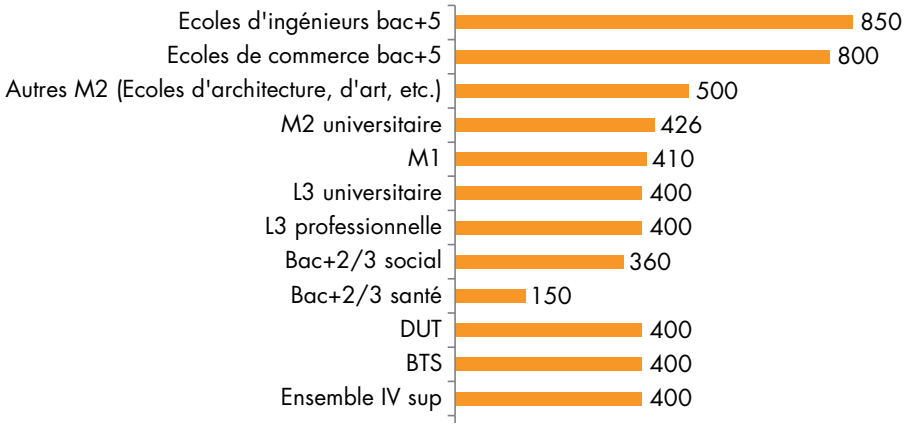
Stages en cours d'études (en %)

Plus haut diplôme à la sortie	Ont effectué un stage d'au moins un mois	Ont effectué un stage d'au moins un mois en 2009/2010	Le dernier stage effectué avant la sortie était :				
			d'une durée supérieure à 3 mois	rémunéré	obligatoire	en lien partiel avec la formation	en lien total avec la formation
IV sup universitaire	16	3	12	22	82	13	72
IV sup pro et autres	59	30	19	22	94	12	85
BTS	83	41	16	22	99	9	90
DUT	84	63	39	47	98	14	84
Autre bac+2	52	29	51	45	82	12	83
Bac+2/3 santé	84	78	16	72	99	1	99
Bac+2/3 social	91	62	87	35	99	3	97
L3 professionnelle	86	71	82	73	99	10	89
L3 universitaire	50	25	56	38	87	13	82
Autre bac+3	78	39	49	60	85	13	86
M1	61	29	65	50	79	16	81
M2 universitaire	84	63	87	77	90	11	87
Autre M2	83	37	59	75	85	7	92
École de commerce bac+5	95	57	98	95	81	18	81
École d'ingénieurs bac+5	96	79	95	93	98	9	90
Doctorat	79	20	90	71	90	6	93
Total	**68**	**42**	**55**	**57**	**93**	**10**	**88**

Colonnes 1 et 2, ensemble des sortants de l'enseignement supérieur de la Génération 2010 hors apprentissage (325 000 jeunes). Colonnes 3 à 7, ensemble des jeunes ayant réalisé un stage d'une durée minimun d'un mois.

Graphique 2

Rémunération mensuelle médiane du dernier stage (en euros)



Sources : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

2.3. L'apprentissage continue son développement dans l'enseignement supérieur

Au cours des années 2000, l'offre de formation en apprentissage, qui profite des politiques volontaristes menées en faveur du développement de l'alternance, s'est considérablement élargie dans l'enseignement supérieur. Environ 12 % des sortants de l'enseignement supérieur de la Génération 2010 sortent d'une formation dispensée en apprentissage. L'apprentissage poursuit son développement dans ses filières historiques, les filières professionnelles du supérieur court (23 % des diplômés de BTS/DUT et 31 % en licence professionnelle). Il s'est également considérablement développé dans les grandes écoles, sous la houlette des écoles d'ingénieurs où près d'un diplôme sur cinq était obtenu par ce biais en 2010. Cependant, se former par apprentissage n'est pas la garantie d'obtenir un diplôme. Par exemple, les apprentis représentent 15 % des sortants sans diplôme de BTS/DUT, soit 6 % de l'ensemble des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur en 2010.

Alors que les femmes sont majoritaires parmi les sortants de l'enseignement supérieur en 2010, l'apprentissage apparaît comme une voie de formation dans l'ensemble plus masculine (59 %). Cet effet du genre s'explique en partie par une surreprésentation de l'apprentissage dans les diplômes et spécialités à forte représentation masculine (BTS/DUT industriel, licence professionnelle et écoles d'ingénieurs). À diplôme égal, la part des hommes est *a fortiori* toujours supérieure parmi les alternants en comparaison de la voie « scolaire ». Les apprenties sont majoritaires dans les seules spécialités tertiaires de BTS/DUT et, les bacs+3 à bacs+5 qui ne sont pas délivrés dans les filières dites professionnelles (licence professionnelle et diplôme des grandes écoles).

Suivant le niveau de sortie, les caractéristiques des apprentis diffèrent principalement de par leur profil scolaire mais également de par leurs caractéristiques sociodémographiques. Les bacheliers professionnels alimentent pour une large part (53 %) les effectifs d'apprentis qui sortent de l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme alors qu'ils ne représentent que 16 % des effectifs de sortants sans diplôme hors apprentissage.

Dans les spécialités industrielles de niveau BTS/DUT, les bacheliers professionnels et technologiques représentent 80 % des effectifs d'apprentis. L'entrée en apprentissage dans ces spécialités apparaît comme la plus sélective. Dans les spécialités tertiaires, le recrutement semble moins sélectif au regard de la mention obtenue au baccalauréat (11 % de mentions B ou TB) mais pas si l'on s'en tient à la série (43 % de bacheliers généralistes). À ce niveau de diplôme, les bacheliers professionnels sont surreprésentés parmi les apprentis en comparaison des « scolaires », au contraire des bacheliers technologiques. En licence professionnelle, les séries générales et technologiques alimentent les effectifs de diplômés en apprentissage. Les bacheliers professionnels n'y sont que peu présents (10 %) même s'ils restent surreprésentés par rapport à la voie traditionnelle (4 %).

Au niveau M, l'apprentissage est une voie d'accès vers le diplôme d'une grande école largement privilégiée par les bacheliers technologiques (28 % des effectifs contre 8 % dans le cursus classique) et plus particulièrement les écoles d'ingénieurs (33 %). Ce développement de l'apprentissage en école d'ingénieurs est allé de pair avec la croissance des effectifs de bacheliers technologiques puisque leur part a doublé parmi les apprentis par rapport à la Génération 2004 (17 %), alors que cette part est stable parmi les diplômés de la voie scolaire (8 %).

Tableau 8

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : genre et parcours dans le secondaire (en %)

	Part d'apprentis	Part d'hommes		Part de bac géné.		Part de bac pro		Part de bac techno		Part de mention B et TB		Part de mention passable	
		Sco.*	App.*	Sco.	App.	Sco.	App.	Sco.	App.	Sco.	App.	Sco.	App.
IV sup	6	49	55	59	19	14	53	27	28	6	8	74	66
Bac+2 industriel	27	79	87	26	18	15	41	58	39	10	24	59	45
Bac+2 tertiaire	20	41	45	43	43	10	24	47	32	8	11	64	58
Bac+2/+3 santé social	ns	14	ns	75	69	2	ns	22	ns	11	ns	58	ns
Licence pro	31	53	62	53	47	4	10	44	42	13	11	51	55
Bac+3/+4	7	36	45	85	54	2	6	13	39	12	19	57	53
M2 universitaire et autre	8	40	43	90	84	0	0	9	12	20	19	45	51
Bac+5 grandes écoles	19	60	77	90	68	1	3	8	28	37	30	27	38
Doctorat	ns	40	ns	97	100	0	ns	2	ns	41	ns	24	ns
Total	12	44	59	69	47	7	20	24	31	15	17	56	53

* Sco. : scolaire. * App. : apprenti.
Champ : sortants de l'enseignement supérieur par la voie scolaire (325 000 jeunes) et par celle de l'apprentissage (44 000 jeunes). Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Dans son ensemble, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur profite un peu moins aux jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger (10 % contre 15 % chez les scolaires). Cette différence est moins nette en considérant la part des jeunes d'origine immigrée[4], la profession des parents et leurs niveaux de diplôme respectifs. Néanmoins, la moyenne cache de profondes disparités par niveau. Il est intéressant de noter que pour les diplômés de licence professionnelle, les origines sociales des apprentis sont plus huppées que celles des « scolaires » malgré un niveau scolaire moindre dans l'ensemble (série et mention au baccalauréat). Pour les diplômés de « grandes écoles » (et dans une moindre mesure les M2), à l'inverse, les origines sociales sont un peu plus populaires chez les sortants d'apprentissage (24 % d'apprentis dont au moins un des deux parents est ouvrier ou employé contre 19 % pour les « scolaires »). Et, ces écarts sur les origines sociales sont plus conformes à ceux que l'on peut observer sur les parcours scolaires et sur les performances au bac.

Tableau 9

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur : origine nationale, PCS et diplômes des parents (en %)

	Part des jeunes d'origine immigrée		Part des jeunes dont au moins un des parents est cadre		Part des jeunes dont les deux parents sont ouvriers, employés, etc.		Part des jeunes dont le père est diplômé du supérieur		Part des jeunes dont la mère est diplômée du supérieur	
	Sco.*	App.*	Sco.	App.	Sco.	App.	Sco.	App.	Sco.	App.
IV sup	24	19	29	29	50	48	19	19	24	19
Bac+2 industriel	14	11	30	32	39	39	20	21	23	21
Bac+2 tertiaire	22	17	28	34	50	43	16	19	20	24
Bac+2/3 santé social	14	ns	38	ns	43	ns	27	ns	33	ns
Licence pro	15	17	32	40	40	32	20	25	27	31
Bac+3/+4	20	17	41	44	37	32	29	20	33	27
M2 universitaire et autre	18	26	53	48	27	30	42	44	44	42
Bac+5 grandes écoles	16	21	59	46	19	24	51	42	52	36
Doctorat	16	ns	66	ns	18	ns	53	ns	48	ns
Total	19	18	40	38	38	37	29	27	33	28

* Sco. : scolaire. * App. : apprenti.
Champ : sortants de l'enseignement supérieur par la voie scolaire (325 000 jeunes) et par celle de l'apprentissage (44 000 jeunes). Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

[4] Jeunes nés en France et dont au moins un des deux parents est né à l'étranger.

2.4. Les emplois en cours d'études

Une très large majorité des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010 par la voie scolaire a connu une expérience de travail salariée au cours de ses études. Seuls 18 % déclarent n'avoir jamais eu de job de vacances ou de « petit boulot », ni de contrat salarié en cours d'année universitaire. Les jobs de vacances et les « petits boulots » constituent une large part des emplois occupés pendant les études. Ainsi, 3 sortants sur 4 ont travaillé de façon ponctuelle au cours de leurs études, pendant les vacances scolaires ou pendant l'année universitaire, sans que l'on ne constate de variations majeures suivant le niveau de sortie (de 68 % à 83 %).

Par ailleurs, 22 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur ont été amenés à occuper un emploi de façon plus régulière pendant l'année universitaire (au moins 8 heures par semaine), notamment pour financer leurs études. Les diplômés de L3, master et doctorat sont particulièrement concernés (de 29 % à 44 %), au contraire de leurs homologues des filières dites professionnelles (BTS, DUT et grandes écoles). De la même façon, le nombre d'heures de travail hebdomadaire médian est légèrement supérieur dans les filières généralistes (à l'exception des grandes écoles) et plus particulièrement pour les sortants sans diplôme de licence (20 heures en médiane). Moins de la moitié des emplois réguliers sont en lien avec le domaine d'études mais cette part tend à s'élever avec le niveau de sortie, s'échelonnant de 25 % pour les sortants sans diplôme à 56 % pour les diplômés d'écoles de niveau bac+5.

D'après les jeunes concernés, l'apport de cet emploi[5] a trait en priorité à « une meilleure connaissance du milieu professionnel et du monde de l'entreprise » (78 %), et/ou « à une meilleure capacité à s'organiser » (72 %). En outre, près de la moitié des jeunes estime que cet emploi régulier a eu une influence sur leur projet professionnel, influence d'autant plus citée que l'emploi était en lien avec le domaine d'études. La majorité des jeunes a le sentiment d'avoir acquis des compétences techniques utiles et mobilisables dans un emploi futur. De surcroît, 71 % des jeunes mentionnent toujours cet emploi régulier dans leur CV, 16 % suivant le type d'emploi recherché.

Au total, les jeunes qui exerçaient une activité régulière en 2010 représentent 17 % de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur cette même année. Ce pourcentage est très faible dans les filières dites professionnelles mais beaucoup plus important dans les filières universitaires « classiques », notamment en L3 (28 %), master 1 (25 %) et parmi les sortants sans diplôme d'une licence universitaire (20 %).

Enfin, 60 % des emplois réguliers occupés par les jeunes en 2010 ont été conservés à la sortie, et ce pour quasiment chaque niveau de diplôme. La hiérarchie entre filières observées précédemment reste inchangée si l'on considère la part des jeunes qui ont conservé leur emploi régulier à leur sortie du système éducatif. Certaines sorties sans diplôme et aux niveaux « intermédiaires », L3 et master 1, semblent donc avoir été clairement précipitées par l'emploi régulier occupé en 2010.

[5] Le dernier emploi régulier occupé si plusieurs emplois.

Tableau 10

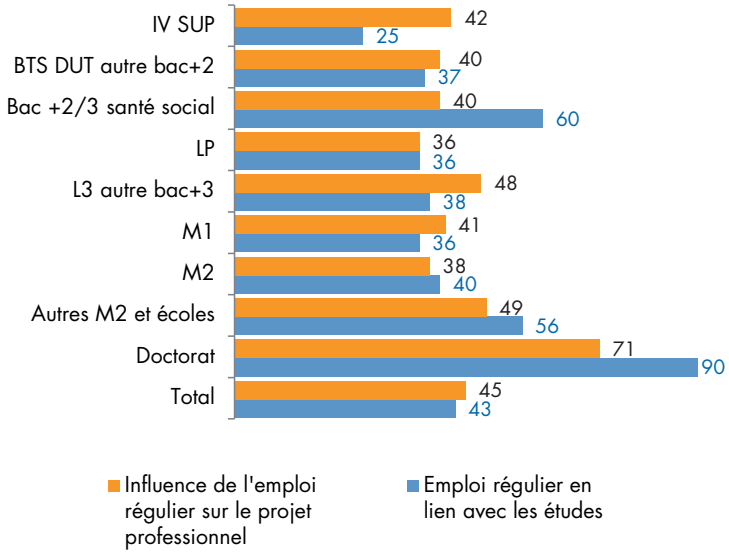
Les emplois en cours d'études (en %)

	N'a jamais travaillé pendant les études*	A exercé un emploi régulier*	A eu des « petits boulots »*	A exercé un emploi régulier l'année de la sortie*	A conservé cet emploi régulier à la sortie*
IV sup universitaire	24	23	68	20	14
IV sup pro et autres	23	18	71	15	10
BTS	20	11	77	9	6
DUT	20	13	78	10	5
Autre bac+2	15	35	76	27	21
Bac+2/3 santé	20	16	74	11	3
Bac+2/3 social	11	24	83	17	10
Autre bac+3	16	26	75	14	8
L3 professionnelle	15	13	81	8	4
L3 universitaire	10	36	80	28	18
M1	10	35	79	25	14
M2 universitaire	10	29	83	18	10
Autre M2	12	33	79	22	16
École de commerce bac+5	24	18	71	8	3
École d'ingénieurs bac+5	28	7	70	5	1
Doctorat	14	44	68	29	20
Total	18	22	75	17	10

* Sortants de l'enseignement supérieur hors apprentissage. Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Graphique 3

Emploi étudiant, domaine d'études et projet professionnel en cours d'études (en %)



Lecture : 45 % des jeunes ayant exercé un emploi régulier considèrent que ce dernier a eu une influence sur leur projet professionnel, et 43 % que cet emploi régulier était en lien avec les études.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Champ : ensemble des sortants de l'enseignement supérieur hors apprentissage ayant occupé un emploi régulier (8 heures par semaine) pendant leurs études (73 000 jeunes).

2.5. La diffusion progressive des dispositifs d'orientation et de préparation à l'entrée sur le marché du travail dans l'ensemble de l'enseignement supérieur

La loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU), promulguée en 2007, a inscrit la mission d'orientation et d'insertion professionnelle des universités comme une de leurs missions prioritaires. Des dispositifs pour accompagner les jeunes dans leur orientation et à la préparation de leur entrée sur le marché du travail ont été intégrés aux cursus universitaires. Par ailleurs les services dédiés déjà existants ont été consolidés – c'est le cas des services universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) – et d'autres ont été créés comme par exemple les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) ou le service des stages. L'enquête Génération 2010 intègre pour la première fois un module de questions qui permet d'étudier la diffusion de ces dispositifs parmi les sortants de l'enseignement supérieur interrogés mais également le ressenti des jeunes quant à leur utilité.

Les dispositifs à la disposition des étudiants

La palette des dispositifs d'accompagnement proposés aux étudiants est large et diversifiée. Certains dispositifs se focalisent plus sur la préparation de l'insertion professionnelle : aide à la réalisation du CV et la construction du projet professionnel, aide pour identifier ses compétences ou connaître les débouchés professionnels. D'autres sont plus centrés sur la prise de contact avec le milieu professionnel tels que l'accompagnement pour contacter des entreprises ou pour trouver un stage. Enfin, des dispositifs sur la création d'entreprise et la sensibilisation à l'entrepreneuriat sont également proposés aux étudiants.

Près de 77 % des sortants de l'enseignement supérieur (hors docteurs)[6] ont bénéficié d'au moins une des aides proposées et organisées par leur établissement de formation, l'année de la sortie du système éducatif.

La promulgation de la LRU a surtout permis de diffuser ces dispositifs d'accompagnement et de professionnalisation dans les filières universitaires généralistes qui n'avaient pas déjà cette tradition, au contraire des grandes écoles et, dans une moindre mesure, dans les filières professionnelles courtes de l'université. Ainsi, la part de bénéficiaires s'échelonne de 56 % pour les sortants ayant validé leur master 1 à 59% pour les diplômés de L3 et, jusqu'à 76% pour les diplômés de Master 2. Les filières professionnelles courtes de l'université devancent légèrement les diplômés de master 2 (80% pour les BTS/DUT et 83% pour les licences professionnelles) sans parvenir à rivaliser pour autant avec les grandes écoles (plus de 90 % de bénéficiaires). La part des jeunes hommes bénéficiaires est légèrement supérieure à celle des jeunes femmes (81 % contre 73 %) et ce, pour tous les niveaux de diplôme, à l'exception des écoles d'ingénieurs. Ce résultat est lié à une surreprésentation masculine dans les spécialités scientifiques de L et M où ces dispositifs sont les plus diffusés. Au contraire, les spécialités en arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales sont celles où les dispositifs sont les moins diffusés et où les femmes sont le plus surreprésentées.

[6] En classe terminale de diplôme en 2009/2010, hors doctorat, soit 288 000 jeunes.

Les dispositifs les plus diffusés

Les aides pour trouver un stage (41 %), pour connaître les débouchés professionnels (39 %) et pour réaliser son CV (37 %) sont les dispositifs auxquels les jeunes ont le plus recours dans l'enseignement supérieur juste devant l'aide pour contacter les entreprises (32 %) et l'aide à la construction du projet professionnel (29 %). Cependant, la diffusion de ces dispositifs n'est pas homogène d'un diplôme à l'autre. L'aide pour trouver un stage est le dispositif le plus diffusé en master (30 % de bénéficiaires en master 1 et 41 % en master 2) et en bac+2/3 en santé social (69%). À l'instar de la licence professionnelle (47 %) et des BTS/DUT (46 %), l'aide à la réalisation de CV arrive en première position dans les grandes écoles avec environ deux diplômés sur trois bénéficiaires. Enfin, l'aide pour connaître les débouchés professionnels est le dispositif le plus suivi parmi les sortants sans diplôme du supérieur et les diplômés de L3 (environ un bénéficiaire sur trois).

Les grandes écoles conservent une avance

Les grandes écoles se distinguent par la palette des dispositifs qu'elles proposent et qui sont suivis par les étudiants. Ainsi, l'année de leur sortie du système éducatif, la moitié des diplômés des grandes écoles ont au moins suivi quatre dispositifs différents. Un diplômé sur quatre a suivi au moins cinq dispositifs en école d'ingénieurs et six dispositifs en école de commerce.

Dans les niveaux où l'on comptabilise le moins de bénéficiaires (non-diplômés, L3 et master 1), une majorité des jeunes n'a suivi qu'un seul dispositif. Pour les autres diplômes (BTS/DUT, bac+2/3 en santé social, licence professionnelle et master 2), les jeunes en suivent en moyenne un peu plus de deux. Si l'on excepte les grandes écoles, la licence professionnelle apparaît comme le diplôme du supérieur où les diplômés bénéficient du plus grand nombre de dispositifs. Cela s'explique par les relations étroites que ces formations entretiennent avec les entreprises depuis leur création au début des années 2000.

Ressenti et adhésion des étudiants

Les sortants du supérieur de la Génération 2010 sont plutôt satisfaits de l'accompagnement proposé par leur établissement de formation. En effet, une très large majorité de jeunes considère que les aides ont été utiles (de 73 % à 90 % selon le dispositif). Les dispositifs les plus appréciés par les étudiants sont les aides pour identifier leurs compétences, construire leur projet professionnel et connaître les débouchés professionnels en fonction de leur niveau et de leur spécialité de formation. Une partie de la transmission des informations concernant les perspectives d'emploi futures est assurée par les enseignants (85 % des bénéficiaires) et/ou dans le cadre de TD ou ateliers dédiés (62 %). Plus largement, l'établissement de formation organise également pour cela des manifestations dédiées de son propre chef (42 %) et/ou par l'intermédiaire de ses services d'orientation et d'insertion (48 %). En revanche, l'utilité de l'aide pour contacter les entreprises et la sensibilisation à l'entrepreneuriat est légèrement moins avérée parmi les étudiants.

D'une manière générale, deux sortants de l'enseignement supérieur sur trois considèrent que le nombre de professionnels intervenant dans la formation est suffisant. Néanmoins, la moitié des sortants du supérieur sans diplôme ou de diplômes moins professionnalisés

(L3 ou master 1) aurait souhaité que le nombre d'intervenants issus du monde professionnel soit plus important.

À l'université, ces dispositifs d'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur insertion, dans leur forme actuelle, sont encore récents. En effet, ils sont, pour partie, encore en phase de généralisation. C'est une des raisons pour lesquelles un certain nombre de jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2010 sans avoir bénéficié de ces dispositifs. Dans les grandes écoles en revanche, ces dispositifs sont déjà généralisés. Pour ces formations, si certains jeunes n'ont pas bénéficié des aides proposées c'est parce qu'ils les ont refusées, ne souhaitant pas se faire accompagner. En école de commerce par exemple, un jeune sur trois n'a eu recours ni à l'aide spécifique pour la réalisation du CV, pour contacter les entreprises ou pour trouver un stage, ni à l'accompagnement à la création d'entreprises ou à la sensibilisation à l'entrepreneuriat, sachant que cette dernière par exemple imprègne toutefois l'ensemble de leur formation.

Tableau 11

Recours aux dispositifs d'aide à l'orientation et à l'entrée sur le marché du travail (en %)

	Aide pour trouver un stage	Aide pour connaître les débouchés professionnels	Aide à la réalisation du CV	Aide pour contacter les entreprises	Aide à la construction du projet professionnel	Aide pour identifier ses compétences	Sensibilisation à l'entrepreneuriat	Aide à la création d'entreprise
IV sup univ.	8	28	10	8	12	7	3	1
IV sup pro et autres	30	35	29	26	19	18	8	3
BTS-DUT	38	44	46	38	25	23	12	6
Bac+2/3 santé social	69	40	19	21	43	29	7	5
Licence pro	42	43	47	41	27	23	16	6
L3	26	30	21	19	20	15	8	4
M1	30	25	18	17	18	14	10	4
M2	41	38	35	31	27	19	18	5
École de commerce	56	44	65	55	60	47	51	15
École d'ingénieurs	59	50	66	51	50	36	39	10
Total	41	39	37	32	29	23	15	6

* en classe terminale de diplôme en 2009/2010, hors doctorat (288 000 jeunes).
Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Tableau 12

Participation aux dispositifs d'aide à l'orientation et à l'entrée sur le marché du travail

		Nombre de dispositifs suivis		
	A participé à au moins un dispositif* (%)	1er quartile	médiane	3e quartile
IV sup universitaire	43	0	0	1
IV sup pro et autres	68	0	1	3
BTS-DUT	80	1	2	3
Bac+2/3 santé social	87	1	2	3
Licence pro	83	1	2	4
L3	59	0	1	2
M1	56	0	1	2
M2	76	0	2	3
École de commerce	93	2	4	6
École d'ingénieurs	94	2	4	5
Total	77	1	2	3

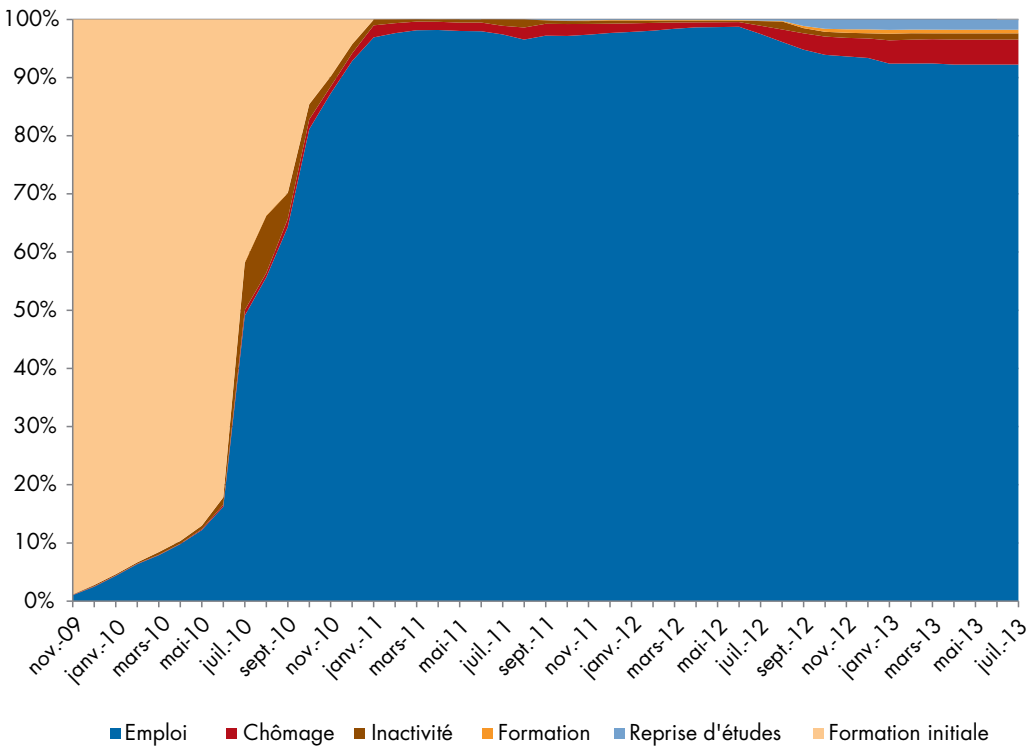
* en classe terminale de diplôme en 2009/2010, hors doctorat (288 000 jeunes). Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

3 Les trois premières années de vie active pour l'ensemble des sortants du supérieur

3.1. Les trajectoires des diplômés de l'enseignement supérieur

Comme pour les enquêtes précédentes, Génération 2010 permet d'étudier le parcours d'insertion professionnelle des jeunes tout au long des trois années qui suivent leur sortie de l'enseignement supérieur. Sur la base d'un calendrier professionnel, l'enquête permet de recenser la situation de chaque jeune mois par mois : emploi, chômage, inactivité, formation ou reprise d'études. Ainsi, à partir des calendriers individuels qui décrivent la durée et l'enchaînement des différentes situations que traverse chaque jeune, il est possible de retracer les différents types de trajectoires qui caractérisent leur insertion professionnelle. Les trajectoires suivies par chaque jeune ont été regroupées en fonction de leur proximité : deux jeunes ont des trajectoires d'autant plus proches qu'ils connaissent au même moment la même situation ; inversement, ils ont des trajectoires d'autant plus éloignées que le nombre de mois au cours desquels leurs situations diffèrent est élevé.

Accès immédiat et durable à l'emploi : 54 % des jeunes sortants de l'enseignement supérieur

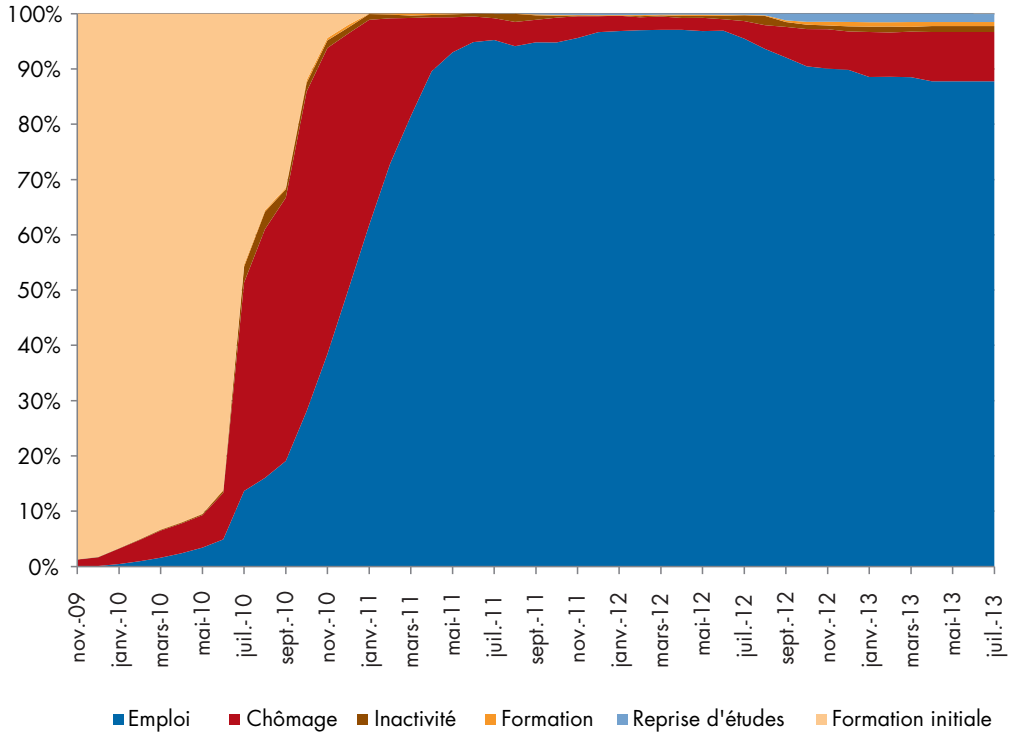


Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

La première trajectoire, très majoritaire, est celle d'un accès immédiat et durable à l'emploi. La plus grande partie des trois années qui suivent la formation initiale s'est déroulée en emploi et la plupart des jeunes ayant suivi ce type de parcours n'a même jamais connu le chômage. Sur l'ensemble des jeunes issus de l'enseignement supérieur, 54 % connaissent ce type de parcours. Sur les 45 mois observés au sein du dispositif Génération, les jeunes de cette trajectoire ont passé en moyenne 33 mois en emploi et le temps d'accès au premier emploi est inférieur à un mois. La moitié des jeunes ont connu une seule séquence d'emploi sur la période observée et 31 % en ont connu deux.

Si l'appartenance à cette trajectoire est majoritaire pour les diplômés de l'enseignement supérieur, certains sortants du supérieur y sont représentés plus que les autres. Ainsi, ce sont 90 % des diplômés de bac+2/3 en santé et 70 % des jeunes ayant comme plus haut diplôme un M1 sciences, un doctorat de math/physique, sciences de l'ingénieur, informatique et électronique et santé qui se classent dans cette trajectoire. A contrario, les jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme sont seulement 40 % à connaître ce type de trajectoire, tout comme les sortants diplômés de L3 lettres, langues art ou les M2 en sciences de la terre, de l'univers, de l'espace et physique.

Accès rapide et durable à l'emploi : 16% des jeunes sortants de l'enseignement supérieur

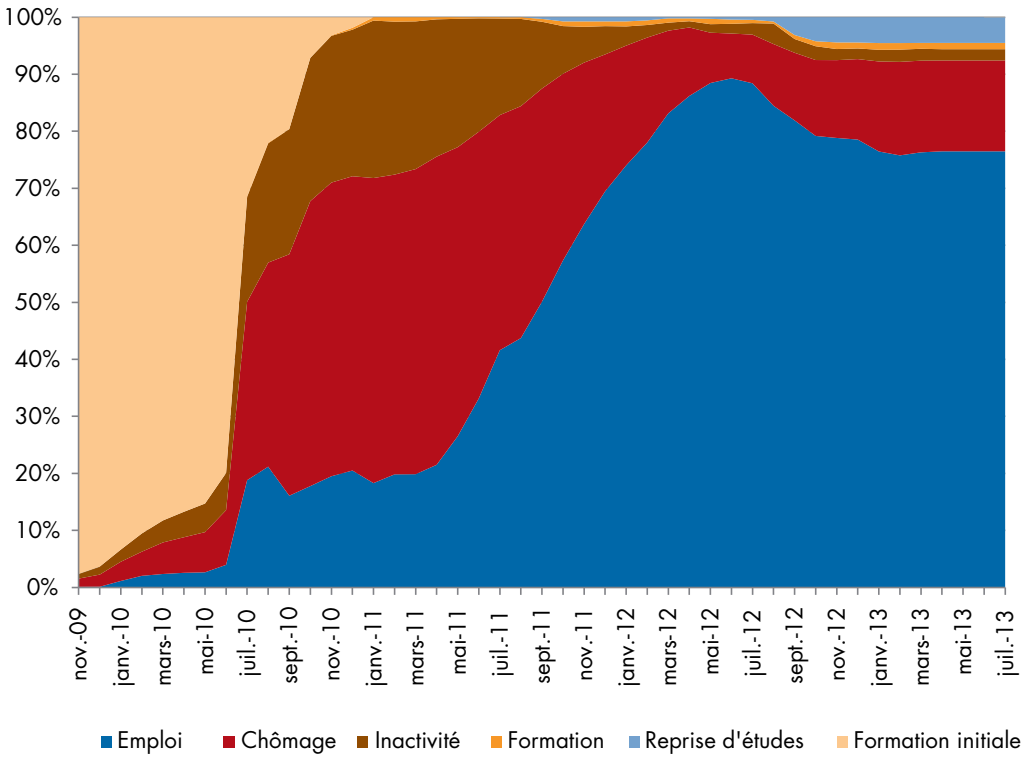


Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

La deuxième trajectoire se caractérise par un accès à l'emploi moins immédiat, bien que rapide, et concerne 16 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2013. En janvier 2011, soit lorsque l'ensemble des jeunes sont sortis du système éducatif, 37 % de ceux qui ont suivi cette trajectoire sont au chômage. Cette proportion décroît progressivement jusqu'en juillet 2012. Comparativement à la première trajectoire décrite, les jeunes ont été en moyenne moins en emploi (28 mois). Le temps d'accès au premier emploi y est aussi plus long (un peu plus de 4 mois), par contre le nombre de séquences d'emploi est quasiment équivalent à la trajectoire décrite précédemment. Enfin, ils ont été en moyenne 5 mois au chômage.

Plus d'un cinquième des diplômés de bac+2/3 du social, de licence professionnelle et de M2 universitaire ont suivi ce type de trajectoire, et un quart des diplômés des grandes écoles ou de M2 en aménagement et géographie. Nous notons par ailleurs, comme pour la trajectoire d'accès immédiat à l'emploi, une faible représentation des sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme, des L3 en « autres SHS » ou sortants des autres formations de niveau bac+2.

Accès progressif à l'emploi après chômage ou inactivité : 9 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur

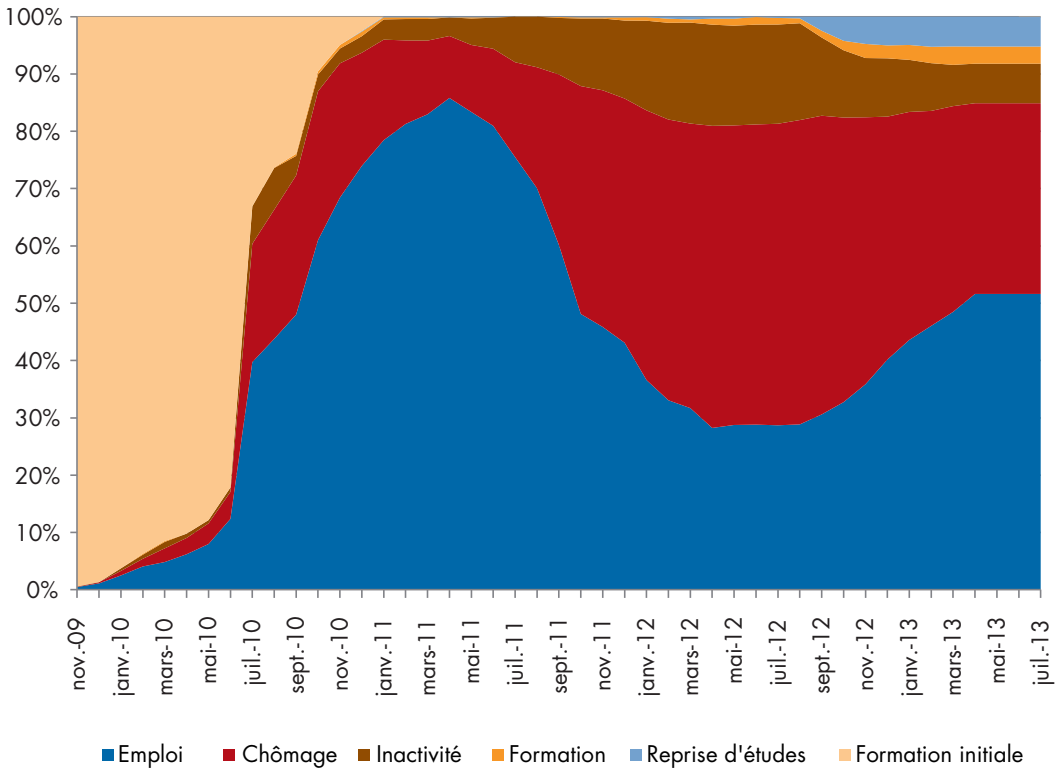


Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Près de 9 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2010 ont une trajectoire marquée par un accès progressif à l'emploi après un temps de chômage ou d'inactivité. Cette classe se caractérise par une proportion élevée de jeunes au chômage ou en inactivité durant les 2 premières années de vie active. En janvier 2011, plus de la moitié des jeunes étaient au chômage et un quart était en inactivité. Un an plus tard, ces proportions s'établissent respectivement à 21 % et 3 %. C'est à partir de la rentrée 2011 (septembre-octobre), soit en moyenne deux ans après la sortie de l'enseignement, que la part des jeunes en emploi devient plus importante que celle des jeunes au chômage ou en inactivité. En moyenne, les jeunes présents dans cette trajectoire ont mis un peu moins de 10 mois pour accéder à leur premier emploi. Près de 40 % des jeunes n'ont connu qu'une seule séquence d'emploi. Les jeunes de cette trajectoire ont passé en moyenne 20 mois en emploi, 10 mois au chômage et 4 mois en inactivité.

Il y a une forte hétérogénéité eu sein de la population de diplômés de l'enseignement supérieur qui appartient à cette classe. Au moins 14 % des jeunes issus de M1 en droit, économie, gestion et AES, en M2 sciences de la terre, de l'univers, de l'espace et physique, en M2 sciences de la vie, santé et biologie appartiennent à cette trajectoire.

Sortie d'emploi vers chômage ou inactivité : 7 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur

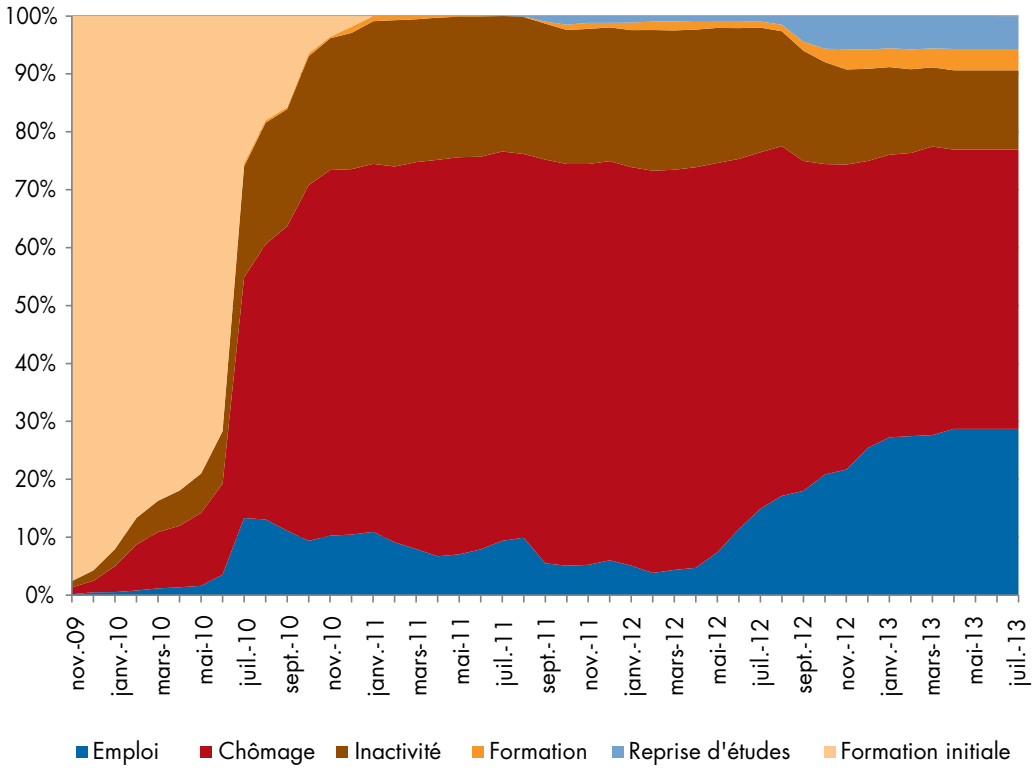


Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Cette trajectoire est marquée par un accès progressif vers l'emploi suivi par des périodes de chômage ou d'inactivité dans les premières années de vie active. Elle est relativement rare parmi les sortants de l'enseignement supérieur puisque seulement 7 % des jeunes sont concernés contre 9 % pour les sortants du secondaire. La majorité des jeunes de cette trajectoire passent par une période d'emploi aux alentours du printemps 2011 avant de connaître une « sortie de route » vers le chômage. Dès juillet 2011, cette part décroît et s'établit à 29 % en août 2012, et à partir de cette période, le taux d'emploi augmente jusqu'au mois de l'interrogation en 2013. Pour cette trajectoire, le temps d'accès moyen au premier emploi est très faible (2 mois), le nombre moyen de mois passés en emploi s'élève à 18 mois et 50 % des jeunes ont connu plus de 2 séquences d'emploi au cours des trois premières années actives. Dans cette trajectoire, le nombre de mois passés au chômage est élevé puisqu'il se chiffre en moyenne à 12 mois.

Nous retrouvons des jeunes issus de tous les niveaux de formation dans cette trajectoire, même s'il existe une concentration vers le bas de l'échelle de l'enseignement supérieur. C'est particulièrement vrai pour les sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme, certains BTS industriels ou tertiaires. En haut de l'échelle, néanmoins, les diplômés en lettres, langues, art de niveau M2 et doctorat sont relativement plus présents que les autres dans cette trajectoire.

Chômage ou inactivité durable : 6 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur

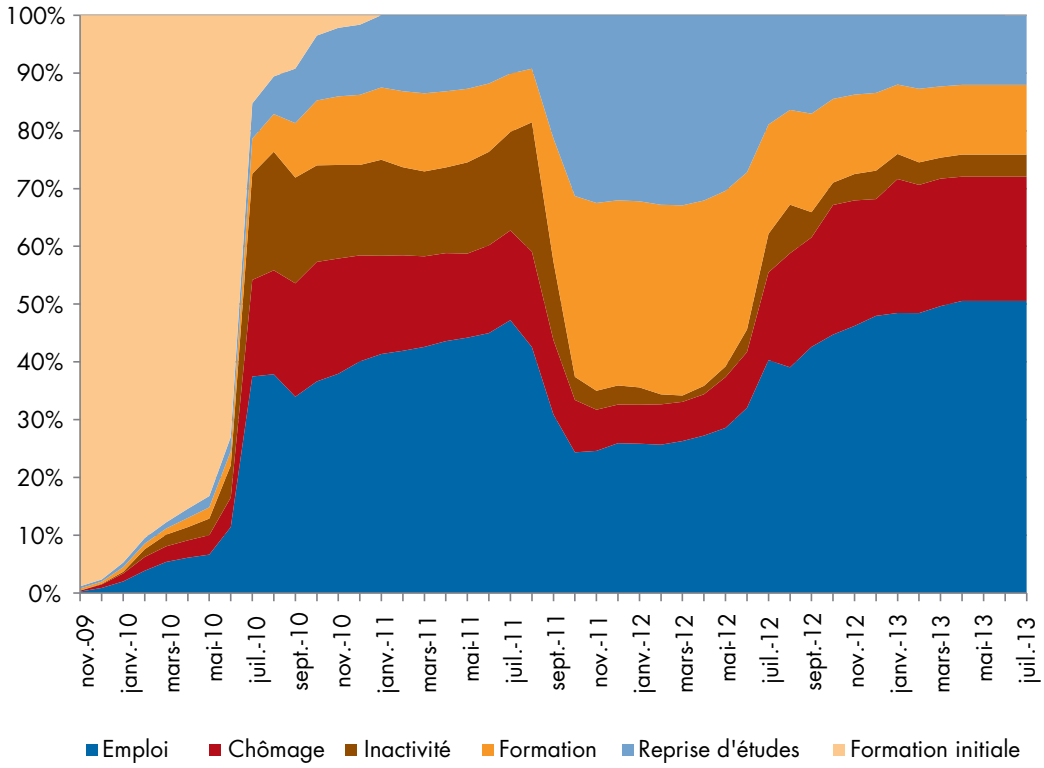


Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Cette trajectoire professionnelle dominée par le chômage et/ou l'inactivité est également relativement rare parmi les sortants de l'enseignement supérieur puisque seulement 6 % des jeunes sont concernés, contre 14 % pour les sortants du secondaire. Cette trajectoire décrit la situation des jeunes les plus en difficulté sur le marché du travail et se caractérise par un éloignement durable de l'emploi au cours des trois premières années de vie active. En septembre 2010, la moitié des jeunes présents dans cette trajectoire était au chômage et un cinquième connaissait une période d'inactivité. La part des jeunes éloignés de l'emploi ne cesse d'augmenter jusqu'en mai 2012, date où ces situations atteignent leur paroxysme avec 90 % des jeunes présents dans cette trajectoire. Après cette date, le taux d'emploi remonte légèrement jusqu'au moment de l'interrogation en 2013. Le temps passé au chômage est ici particulièrement élevé puisqu'il excède les 22 mois en moyenne, tout comme le temps passé en inactivité qui est, lui, supérieur à 7 mois. La moitié des jeunes appartenant à cette trajectoire ont connu au moins 2 séquences de chômage durant leurs 3 premières années de vie active.

Cette trajectoire est relativement plus marquée chez les jeunes sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme (10 %), mais aussi par exemple pour les diplômés de L3 universitaire en lettres, langues, arts (9 %).

Périodes importantes ou récurrentes de reprises d'études ou de formations en cours de parcours : 8 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur



Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Cette trajectoire se caractérise par des épisodes significatifs de reprise d'études ou de formation dans les trois années qui suivent la formation initiale. Ces situations interviennent principalement à partir de septembre 2010 et ne cessent d'augmenter jusqu'en juin 2012 avec 28 % des jeunes en formation ou en reprise d'études à cette période. En moyenne les jeunes présents dans cette trajectoire ont passé un an en reprise d'études et 4 mois en formation.

Nous remarquons que les jeunes concernés par cette trajectoire se concentrent majoritairement au niveau IV supérieur (17 %). Nous voyons aussi que plus de 17 % des jeunes diplômés de L3 universitaire appartiennent à cette trajectoire professionnelle, notamment dans les spécialités droit, économie, gestion, AES et lettres, langues, arts, « autres SHS » et STAPS.

Tableau 13

Trajectoires de la Génération 2010

	Accès immédiat et durable à l'emploi	Accès rapide et durable à l'emploi	Accès progressif à l'emploi après chômage ou inactivité	Sortie d'emploi vers chômage ou inactivité	Périodes importantes ou récurrentes de RE* et formations en cours de parcours	Chômage ou inactivité durable
Non diplômé	**17%**	**7%**	**15%**	**8%**	**13%**	**40%**
Diplômé du secondaire	**42%**	**13%**	**13%**	**9%**	**10%**	**14%**
Sortant de l'enseignement sup.	**54%**	**16%**	**9%**	**7%**	**8%**	**6%**
IV supérieur	**40%**	**12%**	**12%**	**9%**	**17%**	**10%**
IV sup universitaire	37%	11%	13%	8%	20%	11%
IV sup professionnel	42%	15%	12%	10%	11%	10%
IV sup autre formation	50%	9%	11%	8%	15%	7%
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées, etc.)	**57%**	**9%**	**9%**	**7%**	**9%**	**8%**
BTS	**52%**	**18%**	**10%**	**9%**	**6%**	**6%**
BTS industriel	54%	18%	9%	9%	5%	5%
spécialités pluritechnologiques de la production	*48%*	*20%*	*12%*	*11%*	*2%*	*8%*
agriculture,pêche,forêts et espace verts	*61%*	*12%*	*7%*	*6%*	*10%*	*4%*
transformations, génie civil,métériaux souples	*51%*	*20%*	*9%*	*10%*	*5%*	*5%*
méca.,électricité, électronique	*54%*	*19%*	*10%*	*9%*	*4%*	*4%*
BTS tertiaire	50%	18%	11%	8%	6%	7%
commerce et vente	*52%*	*16%*	*9%*	*8%*	*8%*	*7%*
finances, compta et gestion	*52%*	*20%*	*12%*	*5%*	*3%*	*7%*
communication et information	*41%*	*21%*	*13%*	*10%*	*7%*	*8%*
services aux personnes et à la collectivité	*56%*	*15%*	*11%*	*10%*	*4%*	*4%*
DUT	**45%**	**17%**	**12%**	**6%**	**16%**	**4%**
Bac+2/3 santé et social	**86%**	**9%**	**1%**	**3%**	**0%**	**1%**
Bac+2/3 santé	90%	7%	1%	2%	0%	0%
Bac+2/3 social	64%	22%	5%	7%	1%	2%
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU, etc.)	**50%**	**18%**	**11%**	**9%**	**7%**	**6%**
L3 pro	**55%**	**22%**	**9%**	**6%**	**6%**	**3%**
LP industriel	56%	22%	8%	5%	6%	4%
spécialités pluritechnologiques de la production	*53%*	*28%*	*5%*	*4%*	*6%*	*6%*
autres spécialités industrielles	*59%*	*16%*	*11%*	*5%*	*6%*	*2%*
LP tertiaire	53%	22%	11%	7%	6%	2%
échanges gestion comm et information	*56%*	*20%*	*12%*	*7%*	*5%*	*1%*
services aux pers et à la collectivité	*45%*	*27%*	*7%*	*7%*	*10%*	*4%*

*RE : reprise d'études.

	Accès immédiat et durable à l'emploi	Accès rapide et durable à l'emploi	Accès progressif à l'emploi après chômage ou inactivité	Sortie d'emploi vers chômage ou inactivité	Périodes importantes ou récurrentes de RE* et formations en cours de parcours	Chômage ou inactivité durable
L3 univ	**47%**	**12%**	**9%**	**8%**	**17%**	**7%**
L3 LSHS,DEG	44%	12%	10%	8%	18%	8%
droit éco gestion AES	*42%*	*13%*	*12%*	*8%*	*17%*	*8%*
lettres langues arts	*40%*	*12%*	*9%*	*9%*	*20%*	*9%*
philo,socio, psycho, sciences de l'education	*50%*	*15%*	*6%*	*8%*	*14%*	*7%*
autres SHS	*46%*	*6%*	*13%*	*7%*	*21%*	*7%*
L3 sciences	59%	12%	7%	6%	12%	4%
STAPS	*64%*	*8%*	*6%*	*9%*	*13%*	*1%*
sciences	*56%*	*14%*	*8%*	*5%*	*12%*	*6%*
M1	**52%**	**14%**	**11%**	**5%**	**12%**	**6%**
M1 LSHS,DEG	47%	15%	12%	7%	13%	6%
lettres et sciences humaines	*51%*	*14%*	*11%*	*7%*	*10%*	*7%*
droit éco gestion AES	*42%*	*17%*	*14%*	*6%*	*15%*	*5%*
M1 sciences	71%	9%	6%	1%	10%	4%
M2	**54%**	**20%**	**9%**	**8%**	**4%**	**5%**
M2 LSHS, DEG	54%	20%	9%	8%	4%	5%
gestion	*60%*	*20%*	*7%*	*7%*	*3%*	*3%*
éco AES	*55%*	*20%*	*6%*	*9%*	*4%*	*5%*
droit sciences po	*52%*	*19%*	*10%*	*7%*	*6%*	*5%*
aménagement géographie	*47%*	*25%*	*12%*	*7%*	*4%*	*5%*
langues lettres arts comm.	*51%*	*15%*	*11%*	*10%*	*5%*	*8%*
sciences humaine et sociales	*50%*	*22%*	*12%*	*8%*	*4%*	*5%*
M2 sciences	57%	20%	9%	6%	4%	4%
science de la terre, de l'univers, de l'espace, physique	*40%*	*23%*	*15%*	*8%*	*7%*	*6%*
sciences de la vie, santé biologie	*52%*	*18%*	*14%*	*6%*	*6%*	*3%*
sciences de l'ingénieur et informatique	*64%*	*20%*	*5%*	*5%*	*2%*	*4%*
math, chimie, staps	*58%*	*19%*	*7%*	*6%*	*5%*	*4%*
Autre M2 (écoles d'architecture, d'art, DU, etc.)	**62%**	**14%**	**11%**	**6%**	**3%**	**4%**
École de commerce bac+5	**55%**	**27%**	**9%**	**5%**	**3%**	**2%**
École d'ingénieurs bac+5	**64%**	**27%**	**5%**	**3%**	**1%**	**1%**
Doctorat	**78%**	**8%**	**5%**	**4%**	**1%**	**3%**
Doctorat LSHS, DEG	67%	13%	8%	7%	1%	4%
droit, sciences eco, gestion	*69%*	*10%*	*10%*	*6%*	*1%*	*3%*
lettres	*67%*	*8%*	*9%*	*10%*	*1%*	*6%*
sciences sociales	*65%*	*17%*	*7%*	*6%*	*1%*	*4%*
Doctorat sciences	64%	16%	10%	6%	1%	4%
math/physique	*73%*	*13%*	*8%*	*4%*	*1%*	*1%*
sciences de l'ingénieur	*77%*	*12%*	*9%*	*1%*	*0%*	*1%*
informatique electronique	*77%*	*10%*	*3%*	*4%*	*0%*	*6%*
chimie	*51%*	*22%*	*13%*	*9%*	*1%*	*4%*
SVT	*56%*	*19%*	*12%*	*7%*	*2%*	*4%*
Doctorat en santé	90%	2%	2%	3%	1%	3%

Source : Céreq, Génération 2010 interrogée en 2013. Champ : jeunes issus de l'enseignement supérieur en 2010 (hors IUFM).

3.2. La situation au printemps 2013 par filières et grands niveaux de diplômes

Les premiers résultats de l'enquête Génération 2010 publiés au cours du premier semestre 2014 mettent en lumière des conditions d'insertion des jeunes sortis en 2010 sur le marché du travail nettement moins favorables que celles de leurs homologues sortis 3 ans plus tôt[7]. Ainsi, comme le soulignent les auteurs, cette transition des études au travail est contrariée par l'approfondissement de la crise. Cependant, comme bien souvent, ce sont les non-diplômés qui ont subi l'essentiel de cette dégradation de la conjoncture économique. Ainsi en 2013, le taux de chômage des sortants de l'enseignement supérieur s'élève à 13 % contre 26 % pour les diplômés du secondaire et 50 % pour les non-diplômés.

Les situations professionnelles des sortants du supérieur restent très inégales trois années après la sortie du système éducatif. Ainsi, les jeunes qui ont suivi des études dans le supérieur sans y avoir obtenu de diplômes éprouvent d'importantes difficultés sur le marché du travail. Ils ont un taux de chômage de 24 %, presque le double de celui affiché par les sortants du supérieur dans leur ensemble.

Au sein des diplômés de L2 et L3, la situation professionnelle des jeunes est disparate puisque selon le niveau de diplôme et la spécialité, le taux de chômage à 3 ans varie entre 2 % et 15 %. Les diplômés de bac+2/3 de la santé et du social sont ceux qui sont le plus souvent en emploi en 2013 parmi les sortants du niveau L (96 %). Pour les autres sortants du niveau L, le taux d'emploi des jeunes sortis avec un diplôme professionnel est plus élevé que ceux sortis avec un diplôme de type général. En L3 universitaire, le taux d'emploi s'élève à 68 % tandis que celui des BTS/DUT est compris entre 74 % et 80 %, et pour les licences professionnelles il atteint 85 %.

L'avantage sur le marché du travail du type de diplôme (professionnel *versus* général) est aussi visible sur les conditions d'emploi à 3 ans. Ainsi, les diplômés de BTS/DUT ou de licence professionnelle sont plus souvent stabilisés dans leur emploi, atteignent tout aussi souvent le statut de profession intermédiaire (PI) ou cadre et sont aussi bien voir mieux rémunérés que les diplômés de L3 générale. Les diplômés du niveau M/D sont les mieux rémunérés, les plus stabilisés dans leur emploi et ceux qui accèdent le plus souvent aux emplois de cadres. Pourtant pour les sortants de M, le taux de chômage est supérieur à 10 % et celui des M2 est par exemple supérieur à celui des licenciés professionnels. Avec les diplômés de bac+2/3 de la santé et du social, seuls les diplômés de grandes écoles et de doctorat ont un taux de chômage inférieur ou égal à 10 % au sein de la génération des jeunes sortis en 2010.

Les sortants des grandes écoles connaissent la situation la plus favorable sur le marché du travail : près de 90 % d'entre eux occupent un emploi à durée indéterminée, plus de 65 % sont cadres en 2013 (contre 88 % pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs) et, sans surprise, ils ont les salaires les plus élevés de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur (en dehors des diplômés de doctorat). À l'issue d'un doctorat, la situation professionnelle semble également extrêmement favorable, mais comme nous le verrons dans la partie suivante, la distinction santé/hors santé cache de profondes disparités.

[7] Barret C., Ryk F., Volle N. (2014), « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010. Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du Céreq*, n° 319.

Tableau 14

Situation de l'ensemble des sortants au printemps 2013

	Taux de chômage en 2013	Parmi les jeunes en emploi en 2013				
		Part des jeunes en EDI (Fonctionnaires + CDI) en 2013*	Part des jeunes à temps partiel en 2013	Part des jeunes cadres en 2013	Part des jeunes PI** en 2013	Salaire mensuel net médian (en euros)
Non diplômé	**50%**	**33%**	**26%**	**1%**	**13%**	**1 120**
Diplômé du secondaire	**26%**	**53%**	**19%**	**1%**	**17%**	**1 260**
Sortant de l'enseignement supérieur	**13%**	**66%**	**11%**	**33%**	**40%**	**1 600**
IV sup	24%	50%	22%	6%	32%	1 280
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées, etc.)	15%	64%	15%	30%	45%	1 480
BTS	14%	66%	9%	7%	47%	1 440
DUT	17%	68%	10%	18%	49%	1 500
Bac+2/3 santé et social	2%	73%	10%	1%	97%	1 710
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU, etc.)	13%	63%	9%	31%	40%	1 500
L3 pro	10%	73%	5%	16%	61%	1 600
L3 univ	14%	62%	20%	16%	49%	1 410
L1/L2/L3	**16%**	**62%**	**14%**	**9%**	**52%**	**1 460**
M1	14%	65%	11%	38%	45%	1 600
M2	12%	69%	9%	62%	27%	1 870
Autre M2 (Ecoles d'architecture, d'art, DU, etc.)	10%	65%	7%	62%	29%	1 960
École de commerce bac+5	9%	89%	2%	66%	26%	2 240
École d'ingénieurs bac+5	4%	89%	1%	88%	10%	2 330
M1/M2	**10%**	**75%**	**7%**	**66%**	**25%**	**2 000**
Doctorat	**6%**	**49%**	**10%**	**96%**	**3%**	**2 430**

* CDI : contrat à durée indéterminée ; EDI : emploi à durée indéterminée (Fonctionnaires + CDI).

** PI : profession intermédiaire.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

4 Disparités au sein des quatre grands niveaux de formation supérieure / de sortie

4.1. Les non-diplômés de l'enseignement supérieur

Une situation difficile 3 années après la sortie du système éducatif

Plus de 87 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2010 sans y avoir obtenu de diplôme soit près d'un sortant sur 4. Comme indiqué en première partie, cette population se distingue par des origines sociales relativement plus modestes que les autres sortants de l'enseignement supérieur. Ainsi, 48 % des jeunes ayant échoué en L1 ou L2 des filières générales de l'université n'ont aucun parent cadre ou profession intermédiaire, cette proportion s'élève à 55 % pour les jeunes ayant échoué en BTS ou DUT (voir première partie). Les bacheliers technologiques sont majoritaires chez ces sortants sans diplôme alors que les bacheliers généraux représentent près de 70 % des sortants de niveau L1 ou L2 (voir première partie).

Trois ans après la fin de leur formation initiale, un peu moins de 60 % des jeunes sont en emploi au sein de la population des non-diplômés de l'enseignement supérieur. Les non-diplômés des filières universitaires connaissent eux le taux d'emploi le plus faible de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur. Symétriquement, le taux de chômage des jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur atteint les 24 %. Contrairement au taux d'emploi, le taux de chômage est très comparable entre sortants de filières universitaires et sortants de filières professionnelles. De fait, la population des non-diplômés de l'enseignement supérieur est particulièrement concernée par des retours précoces aux études après leur première interruption d'études. Les bacheliers non-diplômés de l'enseignement supérieur restent de loin les plus concernés (17 %). Ainsi, la part des jeunes en études au moment de l'interrogation atteint 7 % pour l'ensemble des sortants du supérieur, elle s'élève à 20 % pour ceux qui ont échoué à décrocher un diplôme de L2 universitaire

De manière générale, bien que l'accès à l'emploi des jeunes sortis non diplômés du supérieur soit globalement difficile, ceux passés par les filières dites professionnelles de type BTS ou DUT bénéficient de conditions d'insertion moins dégradées que ceux passés par les filières générales en licence. Trois années après leur entrée sur le marché du travail, les jeunes non diplômés des filières généralistes, déjà moins souvent en emploi, sont aussi moins souvent employés sur des statuts à durée indéterminée. Pour les non-diplômés des filières universitaires, la part de l'emploi à temps partiel est relativement importante (un cinquième). Plus d'un tiers d'entre eux occupent une profession de cadre ou PI en 2013, 43 % ont décroché un emploi à durée indéterminée (EDI) en 2013 pour un salaire net mensuel médian équivalent à 1 200 euros. Pour les non-diplômés de BTS-DUT, plus de la moitié ont décroché un EDI en 2013 et le salaire net mensuel médian atteint les 1 300 euros, la part de cadre/PI est légèrement inférieure aux non-diplômés de L générale.

Des différences d'insertion selon le baccalauréat d'origine

Parmi les jeunes sortis sans diplôme des filières générales universitaires, le taux de chômage à 3 ans est largement plus faible pour les jeunes titulaires d'un baccalauréat général (majoritaire) plutôt que d'un baccalauréat technologique ou, surtout, d'un baccalauréat professionnel. Une fois en emploi, ces différences tendent à s'estomper voire à s'inverser. Les non-diplômés de L1/L2 ayant un baccalauréat professionnel sont plus souvent en EDI que les autres et sont plus d'un tiers à accéder aux professions de cadres/PI. Il n'existe pas réellement de différences en termes de rémunérations selon le type de baccalauréat considéré.

Parmi les jeunes ayant échoué en BTS/DUT, ceux avec un baccalauréat professionnel en poche arrivent relativement mieux à tirer leur épingle du jeu en matière d'insertion. Ils accèdent plus souvent à l'emploi et ils sont moins au chômage. Une fois en emploi ils accèdent toutefois moins souvent aux professions de cadre/PI mais ils sont quand même mieux rémunérés au moment de l'interrogation en 2013.

Tableau 15

Situation des non-diplômés de l'enseignement supérieur en 2013

	Taux de chômage en 2013	**Parmi les non-diplômés de l'enseignement supérieur en emploi en 2013**					
		Part des jeunes en formation ou reprises d'études	Part des jeunes en EDI (Fonctionnaires + CDI) en 2013*	Part des jeunes à temps partiel en 2013	Part des jeunes cadres en 2013	Part des jeunes PI** en 2013	Salaire mensuel net médian (en euros)
IV sup universitaire	26%	20%	43%	24%	4%	32%	1 210
Bac général	24%	23%	41%	25%	5%	34%	1 200
Bac technologique	37%	9%	41%	22%	1%	24%	1 210
Bac professionnel	34%	20%	55%	26%	4%	33%	1 300
IV sup prof	23%	9%	55%	18%	3%	29%	1 300
Bac général	25%	15%	54%	19%	1%	32%	1 300
Bac technologique	26%	9%	54%	19%	5%	32%	1 290
Bac professionnel	19%	4%	56%	17%	1%	24%	1 380
IV sup autre formation	17%	12%	67%	20%	24%	40%	1 510
IV sup	**24%**	**17%**	**50%**	**22%**	**6%**	**31%**	**1 360**

* CDI : contrat à durée indéterminée ; EDI : emploi à durée indéterminée (Fonctionnaires + CDI).

** PI : profession intermédiaire.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Champ : ensemble des non-diplômés sortis de l'enseignement supérieur en 2010.

4.2. Le niveau bac+2-bac+3 : une insertion hétérogène et un avantage pour les filières professionnelles

Le niveau L se caractérise par l'hétérogénéité des diplômes qu'il regroupe – de niveau III et II, de type général et professionnel – et ce malgré la mise en place du LMD. Près de 50 % des sortants de niveau L sont sortis sur le marché du travail avec un diplôme de niveau III comme le BTS et le DUT. Au niveau L3, les effectifs de sortants de licence professionnelle et de licence générale sont sensiblement les mêmes. Enfin, 18 % des jeunes sortis au niveau L ont en poche un diplôme bac+2 ou 3 de la santé ou du social.

L'insertion des diplômés de niveau L est elle aussi très hétérogène 3 années après la sortie du système éducatif, avec un taux de chômage compris entre 1 % et 21 % selon le type de diplôme ou les disciplines, et des rémunérations médianes variant entre 1 300 euros et 1 700 euros. Les sortants de formations dites professionnalisées ont, à première vue, un avantage en termes d'insertion que ce soit au niveau III ou au niveau II.

Des diplômes plus ou moins performants sur le marché du travail selon la spécialité de formation

Lorsqu'ils sont en emploi, 13 % des diplômés de niveau III sont à temps partiel, un tiers accèdent à l'emploi de cadre et leurs rémunérations médianes dépassent les 1 500 euros nets par mois. Si 70 % des jeunes en emploi sont en EDI, 13 % ont un statut d'indépendant, ce qui est largement supérieur au taux observé sur l'ensemble de l'enseignement supérieur (4 %). Les diplômés de DUT sont plus souvent au chômage que les diplômés de BTS. En emploi, ces deux populations ont des caractéristiques similaires : elles sont aussi souvent employées en EDI et la part des emplois occupés à temps partiel est la même tout comme celle des jeunes travaillant dans le secteur public. Elles accèdent également aussi souvent à des emplois de profession intermédiaire ; par contre les sortants de DUT accèdent relativement plus souvent aux emplois de cadre que les diplômés de BTS, mais cet avantage ne leur procure pas de supplément salarial puisque le salaire net médian est similaire pour les deux populations. Cependant, si l'on compare les 25 % de jeunes les mieux rémunérés issus de chacune de ces deux formations, le salaire correspondant pour les sortants de DUT excède d'une centaine d'euros celui des sortants de BTS.

Les effectifs suffisants de sortants des BTS au sein de la Génération 2010 nous permettent de fournir des données par spécialités fines. Deux populations se dessinent : les sortants de spécialités industrielles et ceux de spécialités tertiaires (nous divisons par la suite chacune de ces spécialités en 4 domaines). Les jeunes sortants des spécialités industrielles sont moins souvent au chômage, plus stabilisés dans l'emploi, occupent plus fréquemment des emplois de cadre ou de profession intermédiaire et sont mieux rémunérés que ceux sortants de spécialités tertiaires. Au sein des spécialités industrielles ; les sortants des formations identifiées comme « pluritechnologiques de la production » apparaissent plus en difficulté que les autres puisqu'ils sont 17 % à être au chômage trois années après la fin de leurs études contre 13 % pour l'ensemble des sortants de BTS spécialité industrielle. Cependant lorsqu'ils accèdent à l'emploi ils sont plus souvent employés en EDI. Les jeunes qui sortent avec un diplôme de BTS de la spécialité « Agriculture, pêche, forêts et espace verts » et qui sont en emploi en 2013 ont beaucoup de mal à occuper un emploi stable et accèdent relativement peu souvent aux statuts de cadre et profession intermédiaire (moins de 30 %). Ce sont les sortants de la spécialité «Transfor-

mations, génie civil, matériaux souple» qui accèdent le plus souvent à ces deux statuts trois années après la fin de leurs études. Ils sont également les mieux rémunérés avec les sortants de la spécialité « Mécanique, électricité, électronique ». Pour les sortants de BTS tertiaires, le taux de chômage des jeunes issus des spécialités de « Commerce et vente » et de « Communication et information» est supérieur aux autres. Pour ces derniers, si la part des emplois stables est plus faible (54 % contre 64 % pour l'ensemble des spécialités tertiaires), ils accèdent cependant le plus souvent aux statuts de cadre et de profession intermédiaire (62 %). Si la part des jeunes en emploi de cadre reste faible au sein des BTS tertiaire, près de 10 % des jeunes issus des spécialités de « commerce et vente » et de «communication et information» accèdent à ce statut. Les rémunérations sont relativement homogènes au sein des spécialités du tertiaire.

Une bonne insertion des diplômés des filières de la santé et du social

Les diplômés des formations de bac+2/3 de la santé et du social ont en 2013 la meilleure insertion au niveau L, avec des différences selon les deux spécialités. Le taux de chômage des diplômés issus des spécialités de la santé est de 1 % contre 7 % pour ceux issus du social. En termes de stabilité dans l'emploi, il y a peu de différences entre les 2 spécialités, pourtant pour la santé 9 % ont le statut d'indépendant en 2013. Nous remarquons que ces derniers travaillent majoritairement dans le public (60 %), ce sont eux qui y travaillent le plus au niveau L. Les diplômés de bac+2/3 accèdent quasiment tous aux emplois de professions intermédiaires puisque la plupart ont une profession réglementée comme celles du secteur hospitalier, la proportion de cadre est très faible. Les diplômés des filières de santé sont mieux rémunérés que ceux des filières du social, il existe un avantage de 300 euros au profit des premiers.

Avantage aux diplômés de licence professionnelle

Au niveau L3, coexistent 42 000 sortants de licence générale et professionnelle. Trois années après la sortie du système éducatif, le taux de chômage des diplômés de LP est inférieur de 4 points à celui des diplômés de L3 générales (respectivement 10 % et 14 %). Près de 15 % des diplômés de L3 générale sont en 2013 à nouveaux étudiants. Parmi les sortants de l'enseignement supérieur, ce sont les diplômés de L3 générale qui sont le plus souvent dans ce cas, au côté des non-diplômés de l'enseignement supérieur.

Contrairement au niveau II, les diplômés de licence professionnelle des spécialités tertiaires n'éprouvent pas plus de difficultés que ceux des spécialités industrielles à s'insérer, puisque le taux de chômage en 2013 avoisine les 10 % pour les 2 domaines. Pour les jeunes en emploi, ceux des spécialités industrielles sont plus souvent en EDI (+10 points) et accèdent relativement plus souvent au statut de cadre et profession intermédiaire (+15 points). Un cinquième des diplômés des spécialités « Echanges gestion communication et information » accèdent à la profession de cadre tandis que seulement 6 % des licenciés des « services aux personnes et à la collectivité » occupent cette position au moment de l'interrogation en 2013. Pour les diplômés de cette dernière spécialité, un cinquième des jeunes travaille dans le public en 2013. Les rémunérations des diplômés de L3 professionnelle sont équivalentes au sein des différentes spécialités. Elles sont par ailleurs bien supérieures à celles des sortants de BTS et de DUT. Les diplômes de la spécialité « services aux personnes et à la collectivité » sont les moins rémunérateurs trois années après la sortie du système éducatif.

L'analyse par champ disciplinaire de la situation professionnelle des diplômés de L3 générale rend compte d'une réelle hétérogénéité. Avec un taux de chômage compris entre 8 % et 20 % selon les spécialités, les diplômés de L3 en sciences sont ceux qui s'en sortent le mieux *a contrario* des sortants de lettres, sciences humaines et sociales (LSHS) et droit, économie, gestion (DEG). Plus souvent en emploi, accédant plus souvent à la stabilité et aux statuts de cadre/PI, les diplômés de sciences sont aussi mieux rémunérés que les diplômés de LSHS et DEG. Pour les premiers, l'insertion des jeunes est homogène quelles que soient les spécialités considérées. Pour les seconds, la part des jeunes en études en 2013 est importante, particulièrement pour les diplômés en langues, lettres et SHS. Les rémunérations médianes nettes mensuelles trois années après la sortie du système éducatif peinent à dépasser les 1450 euros quelles que soient les spécialités considérées en LSHS et DEG. Les différences entre spécialités ne sont pas significatives et sont assez proches de celles enregistrées au niveau L2. La stabilisation dans l'emploi des jeunes diplômés de L3 générale est moindre que celle des diplômés de L3 professionnelle. Elle est particulièrement faible pour les diplômés de lettres, langues, arts et de philosophie, sociologie, psychologie et sciences de l'éducation. De plus, c'est dans ces spécialités que le taux d'emploi à temps partiel est le plus élevé dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Comme nous l'avons remarqué plus haut, les débouchés dans le public sont très importants pour les diplômés de L3 universitaire, plus d'un quart des jeunes sortants à ce niveau y travaillent en 2013, c'est particulièrement prégnant dans les disciplines dites de « autres SHS », les disciplines de philosophie, sociologie, psychologie et sciences de l'éducation.

Tableau 16

Situation des diplômés de bac+2/bac+3 en 2013

	Taux de chômage en 2013	Parmi les diplômés de bac+2/bac+3 en emploi en 2013				
		Part des jeunes en EDI (Fonctionnaires + CDI) en 2013*	Part des jeunes à temps partiel en 2013	Part des jeunes cadres en 2013	Part des jeunes PI** en 2013	Salaire mensuel net médian (en euros)
Autre bac+2 (écoles d'art, écoles spécialisées, etc.)	**15%**	**64%**	**15%**	**30%**	**45%**	**1480**
BTS	**14%**	**66%**	**9%**	**7%**	**47%**	**1440**
BTS Indus.	13%	69%	3%	5%	55%	1520
Spécialités pluritechno.	*17%*	*74%*	*2%*	*7%*	*57%*	*1530*
Agriculture, pêche, forêts et espace verts	*13%*	*58%*	*8%*	*3%*	*29%*	*1400*
Transf., génie civil,métériaux souples	*11%*	*67%*	*3%*	*4%*	*73%*	*1510*
Mécanique,électricité, électronique	*11%*	*75%*	*2%*	*4%*	*61%*	*1600*
BTS Tertiaire	16%	64%	13%	8%	41%	1380
Commerce et vente	*20%*	*69%*	*13%*	*10%*	*33%*	*1400*
Finances, Compta et gestion	*14%*	*68%*	*12%*	*6%*	*32%*	*1350*
Communication et information	*17%*	*54%*	*16%*	*13%*	*50%*	*1370*
Services aux personnes et à la collectivité	*10%*	*61%*	*12%*	*2%*	*59%*	*1410*
DUT	**17%**	**68%**	**10%**	**18%**	**49%**	**1500**
Bac+2/3 santé social	**2%**	**73%**	**10%**	**1%**	**97%**	**1710**
Bac+2/3 Santé	1%	73%	10%	1%	98%	1740
Bac+2/3 Social	7%	71%	14%	3%	86%	1400
Autre bac+3 (écoles d'art, écoles spécialisées, DU, etc.)	**13%**	**63%**	**9%**	**31%**	**40%**	**1500**
L3 Pro	**10%**	**73%**	**5%**	**16%**	**61%**	**1600**
LP Indus.	11%	78%	5%	15%	69%	1630
Spécialités pluritechno. de la prod.	*12%*	*77%*	*7%*	*17%*	*64%*	*1620*
Autres spécialités industrielles	*10%*	*78%*	*3%*	*14%*	*74%*	*1670*
LP Tertiaire	9%	69%	5%	17%	53%	1510
Echanges gestion comm et information	*6%*	*73%*	*4%*	*20%*	*52%*	*1560*
Services aux pers et à la collectivité	*18%*	*56%*	*9%*	*6%*	*53%*	*1480*
L3 Univ	**14%**	**62%**	**20%**	**16%**	**49%**	**1410**
L3 LSHS,DEG	16%	60%	21%	15%	46%	1400
Droit Eco Gestion AES	*15%*	*65%*	*9%*	*19%*	*39%*	*1450*
Lettres Langues Arts	*21%*	*56%*	*28%*	*19%*	*44%*	*1380*
Philo, Socio, Pshyco, sc. de l'éducation	*12%*	*61%*	*32%*	*6%*	*63%*	*1370*
Autres SHS	*13%*	*57%*	*23%*	*13%*	*40%*	*1400*
L3 Sciences	9%	68%	16%	19%	59%	1490
STAPS	*11%*	*65%*	*26%*	*13%*	*69%*	*1400*
Sciences	*8%*	*70%*	*11%*	*22%*	*54%*	*1510*
L1/L2/L3	**16%**	**62%**	**14%**	**9%**	**52%**	**1460**

* CDI : contrat à durée indéterminée ; EDI : emploi à durée indéterminée (Fonctionnaires + CDI).

** PI : profession intermédiaire. Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Champ : ensemble des diplômés de bac+2/bac+3 sortis de l'enseignement supérieur en 2010.

4.3. Le niveau M1-M2

Le niveau M, un atout pour accéder aux positions de cadres

Le niveau M réunit les sorties au niveau M1, les diplômés de M2 et des grandes écoles de niveau bac+5. L'insertion professionnelle de ces jeunes est pour certains assez difficile en comparaison des diplômés sortis à des niveaux inférieurs. Le taux de chômage à 3 ans des sortants de M est compris dans une fourchette allant de 3,5 % à 17 %. Cependant lorsque ces jeunes accèdent à l'emploi, ils sont ceux qui accèdent le plus souvent à la profession de cadre et sont les mieux rémunérés parmi les sortants de l'enseignement supérieur.

L'insertion mitigée des sortants de M1

Le taux de chômage des titulaires de M1 atteint 14 % en 2013, il est à la hauteur de celui des diplômés de L3 universitaire. De même, la part des jeunes accédant à l'EDI s'élève à 65 % et est comparable à celle des diplômés de L3 universitaire. La part des sortants de M1 accédant au statut cadre est quant à elle bien supérieure, de même que les rémunérations moyennes. L'accès des M1 aux professions les plus privilégiées sur le marché du travail est particulièrement visible pour les disciplines de sciences. Ainsi il existe par rapport aux L3 universitaire un différentiel de 30 points pour l'accès aux emplois de cadre (50 % contre 19 %), ce différentiel n'est que de 15 points dans les spécialités de LSH, droit économie et gestion. Cet accès plus large aux emplois de cadre se constate également au niveau de la rémunération puisque le salaire net mensuel médian des diplômés de M1 en sciences s'élève à 1 750 euros contre 1 490 pour les diplômés de L3 de la même filière. Nous notons aussi que les diplômés de M1 en sciences sont légèrement plus stabilisés dans leur emploi que les diplômés de sciences des niveaux inférieurs. Dans les autres filières, l'avantage en termes de conditions d'emploi à 3 ans est moins visible. Comme au niveau L3, le débouché public est assez important puisque plus d'un tiers des jeunes occupe un emploi dans une entreprise publique au moment de l'interrogation. C'est particulièrement vrai pour les diplômés de lettres et sciences humaines où 40 % des jeunes sont dans ce cas.

Les diplômés de M2 : avantage aux grandes écoles

Après 5 années d'études en moyenne dans l'enseignement supérieur, le taux de chômage des M2 universitaires s'élève à 12 %. Il est seulement inférieur de 2 points à celui des titulaires d'un M1 et des diplômés de L3, et supérieur à celui des licenciés professionnels. Il existe de grandes différences liées à la spécialité du diplôme mais aussi liées au parcours (recherche/professionnel). Devant la montée en puissance des masters indifférenciés (sans distinction du type de master : professionnel versus recherche) relativement aux masters professionnels et aux masters recherche au sein de l'enseignement supérieur, nous avons pris le parti de présenter nos résultats en ne tenant pas compte de la différenciation M2 professionnel et M2 recherche. Ainsi, seules les disciplines sont prises en compte dans nos exploitations. En termes de spécialités, les taux de chômage des M2 en sciences de la vie, santé biologie, sciences de la terre, de l'univers, de l'espace, physique et en langues lettres arts communication sont les plus élevés puisqu'ils dépassent les 15 %. Dans les autres disciplines, ils oscillent entre 11 % et 13 %. Nous pouvons noter que le

taux de chômage des jeunes issus d'un M2 en sciences de l'ingénieur et informatique est très faible (4 %), soit un niveau équivalent à celui observé pour les diplômés d'écoles d'ingénieurs. Un peu moins de 70 % des jeunes diplômés de M2 universitaire ont un emploi à durée indéterminée trois années après la fin de leurs études. Cette part s'élève à 75 % pour les jeunes issus des sciences et 67 % pour ceux diplômés de droit, économie et LSHS. Contrairement à l'accès aux emplois les plus qualifiés, la plus-value d'une sortie au niveau M2 comparativement aux sorties L3 et M1 est moins nette lorsque nous portons attention à la stabilité dans l'emploi après trois années de vie active, mais elle existe. Les jeunes issus des sciences de l'ingénieur et informatique, suivis de ceux issus de la gestion sont les plus stabilisés dans leur emploi, respectivement 89 % et 81 %. *A contrario,* seulement un peu plus de la moitié des jeunes diplômés des disciplines d'aménagement géographie et de langues lettres arts communication. Un quart des jeunes issus d'un M2 universitaire travaillent dans le public au moment de l'interrogation en 2013. C'est particulièrement vrai pour ceux issus des disciplines de droit Sciences Politiques, aménagement géographie, langues lettres arts et communication, sciences humaines et sociales, sciences de la terre, de l'univers, de l'espace, physique, sciences de la vie santé et biologie où plus d'un tiers des jeunes sont dans cette situation.

Le diplôme de master permet aux jeunes d'accéder, en 2013, aux emplois les plus qualifiés comme les emplois de cadre. Selon la discipline de M2, la part de cadre à 3 ans est comprise entre 45 % et 84 %. Si pour certains diplômés de M2, cet accès n'est pas assuré, ces derniers trouvent un emploi de profession intermédiaire. La part des cadres et professions intermédiaires oscille entre 82 % et 98 %, trois années après la fin des études. Nous remarquons un différentiel de 24 points entre la part de cadres en 2013 chez les diplômés de M2 en droit, économie et LSHS (59 %) et ceux en sciences (73 %). Pour les premiers, ce sont les diplômés de la filière langues, lettres, arts et communication qui occupent le moins souvent un statut de cadre au moment de l'interrogation en 2013 (45 %) et ils ne sont que 40 % à occuper un emploi de profession intermédiaire. En revanche, les sortants diplômés de M2 des filières aménagement/géographie et sciences humaines et sociales accèdent plus souvent au statut de cadre. En sciences, la situation est plus hétérogène. Parmi les sortants de M2 en 2010 issus des spécialités sciences de l'ingénieur et informatique, 84% des jeunes occupent un emploi de niveau cadre. Les rémunérations des diplômés de M2 peinent à atteindre les 2 000 euros nets mensuels trois années après la sortie du système éducatif. Seuls les diplômés de M2 en sciences de l'ingénieur, informatique et en gestion atteignent ce niveau de salaire. Pour les diplômés issus de langues lettres arts communication et de sciences humaine et sociales, les rémunérations avoisinent les 1 600 euros. Dans la plupart des cas, les rémunérations des M2 universitaires sont largement supérieures à celles des M1 et L3 universitaire quelle que soit la spécialité considérée.

Les jeunes diplômés de grandes écoles ont les conditions d'insertion les plus favorables sur le marché du travail trois années après la sortie du système éducatif, avec un taux de chômage inférieur à 10 %. Ce sont les diplômés d'écoles d'ingénieurs qui tirent le mieux leur épingle du jeu avec le plus faible taux de l'ensemble de la Génération, 4 %. Cet avantage est visible aussi sur les conditions d'emploi en 2013. Les diplômés d'écoles d'ingénieurs sont ceux qui sont le plus souvent stabilisés, les mieux rémunérés et ceux qui accèdent le plus souvent aux emplois de cadres au sein de la Génération (avec les docteurs) et donc de l'enseignement supérieur. Les diplômés d'écoles de commerce ont une position intermédiaire au regard de l'insertion des diplômés de M2 et de celle des diplômés d'écoles d'ingénieurs. Avec un taux de chômage à trois ans de 9 %, les diplômés

d'écoles de commerce sont moins souvent au chômage que ceux de M2 en gestion ou en économie. Les diplômés d'écoles sont, trois années après leur sortie du système éducatif, près de 90 % à travailler en EDI, 66 % à travailler en tant que cadre et un quart occupe un emploi de profession intermédiaire. Nous pouvons noter que les diplômés d'écoles de commerce accèdent un peu plus souvent aux emplois de cadre que les diplômés de M2 en gestion même si cette différence est peu significative. Le salaire net mensuel médian des diplômés d'écoles de commerce dépasse les 2 100 euros, inférieur de 100 euros à celui des diplômés d'écoles d'ingénieurs mais largement supérieur à celui des M2, et plus particulièrement des M2 issus de la spécialité gestion.

Tableau 17

Situation des diplômés de M1/M2 en 2013

	Taux de chômage en 2013	Parmi les diplômés de M1/M2 en emploi en 2013				
		Part des jeunes en EDI (Fonctionnaires + CDI) en 2013*	Part des jeunes à temps partiel en 2013	Part des jeunes cadres en 2013	Part des jeunes PI** en 2013	Salaire mensuel net médian (en euros)
M1	14%	65%	11%	38%	45%	1 598
M1 LSHS,DEG	15%	62%	11%	34%	46%	1 560
lettres et sc. humaines	*15%*	*61%*	*11%*	*31%*	*51%*	*1 549*
droit, éco, gestion, AES	*16%*	*62%*	*11%*	*37%*	*40%*	*1 677*
M1 sciences	10%	75%	10%	50%	40%	1 751
M2	12%	69%	9%	62%	27%	1 869
M2 LSHS, DEG	13%	67%	10%	59%	29%	1 798
gestion	*13%*	*81%*	*5%*	*62%*	*30%*	*2 121*
éco, AES	*11%*	*78%*	*6%*	*59%*	*24%*	*1 911*
droit, sciences po.	*12%*	*69%*	*5%*	*61%*	*27%*	*1 897*
aménagement géo.	*12%*	*52%*	*8%*	*63%*	*25%*	*1 786*
langues, lettres, arts, com.	*16%*	*56%*	*15%*	*45%*	*40%*	*1 598*
sc. humaine et sociales	*12%*	*56%*	*21%*	*66%*	*25%*	*1 595*
M2 sciences	10%	76%	5%	73%	21%	2 001
sc. de la terre, de l'univers, de l'espace, physique	*15%*	*60%*	*4%*	*57%*	*31%*	*1 688*
sc. de la vie, santé biologie	*17%*	*66%*	*10%*	*70%*	*23%*	*1 870*
sc. de l'ing. et informat.	*5%*	*89%*	*3%*	*84%*	*14%*	*2 203*
math, chimie, STAPS	*11%*	*67%*	*4%*	*63%*	*29%*	*1 850*
Autre M2 (écoles d'architecture, d'art, DU, etc.)	10%	65%	7%	62%	29%	1 961
École de commerce bac+5	9%	89%	2%	66%	26%	2 243
École d'ingénieurs bac+5	4%	89%	1%	88%	10%	2 329
Ensemble	**10%**	**75%**	**7%**	**66%**	**25%**	**1 997**

* CDI : contrat à durée indéterminée ; EDI : emploi à durée indéterminée (Fonctionnaires + CDI). ** PI : profession intermédiaire.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Champ : ensemble des diplômés de M1/M2 sortis de l'enseignement supérieur en 2010.

4.4. Le niveau D

Le doctorat, un accès privilégié au statut de cadre mais pas à l'emploi à durée indéterminée

Après au moins huit années passées dans l'enseignement supérieur les diplômés de doctorat sont ceux qui sont les mieux rémunérés sur le marché du travail trois années après l'obtention de leur diplôme, en 2010. Cependant il convient de distinguer les diplômés d'un doctorat d'État en santé de ceux ayant achevé leur thèse dans une discipline hors santé.

Pour les docteurs en santé, les conditions d'insertion sur le marché du travail apparaissent idéales puisque seulement 3 % d'entre eux sont au chômage en 2013. Du fait de l'importance du statut «libéral» pour ces diplômés, plus d'un tiers sont indépendants et 35 % sont fonctionnaires ou employés en CDI. Plus de 35% des docteurs en santé occupent un emploi dans le secteur public, et la quasi-totalité des docteurs sont cadres en 2013. Leur salaire net médian atteint 2 900 euros, soit les rémunérations les plus élevées au sein de la Génération 2010 trois années après la fin des études.

En dehors des disciplines de santé, l'insertion des docteurs apparaît moins « idéale ». Alors qu'ils sont titulaires du diplôme le plus prestigieux de l'université française et qu'ils ont effectué au minimum huit années d'études après le baccalauréat, le taux de chômage des docteurs hors santé atteint 10 %. En outre, l'insertion à trois ans des docteurs est très hétérogène et fortement liée à la discipline et aux conditions de réalisation de la thèse, dont son financement. En 2013, le taux de chômage des docteurs issus des disciplines de sciences de l'ingénieur comme de l'informatique et électronique est faible (respectivement 6 % et 5 %). Celui des diplômés de droit, sciences économiques et gestion atteint 9 % et celui des diplômés de lettres s'élève à 10 %. Pour les diplômés de math/physique, SHS, chimie et SVT, le taux de chômage trois ans après les études dépasse les 10 %. Au-delà des effets disciplinaires, les conditions de réalisation de la thèse impactent également les conditions d'insertion des docteurs : ceux ayant bénéficié d'un contrat doctoral ou d'une allocation de thèse et ayant été moniteur sont moins souvent au chômage (6 %), tout comme les docteurs ayant bénéficié d'une CIFRE[8] (5 %).

Lorsqu'ils sont en emploi et quelle que soit la discipline, la majorité (plus de 80 %) des docteurs occupent un emploi de cadre et leur salaire net mensuel médian dépasse presque toujours les 2 300 euros. Ce sont les diplômés de droit, éco, gestion, sciences de l'ingénieur, informatique et électronique et chimie qui sont les mieux rémunérés et ceux de lettres qui sont les moins bien payés. L'insertion des docteurs se caractérise par une faible propension, durant les trois premières années de vie active, à occuper un emploi en EDI puisque en 2013 seulement 67 % des docteurs sont dans ce cas. Cette part est particulièrement faible pour les sortants de SVT et sciences sociales. Elle s'explique par le processus de recrutement et d'accès aux emplois permanents dans la recherche publique et académique qui impose le recours aux expériences postdoctorales une fois la thèse achevée. La part des docteurs employés dans la recherche publique atteint 48 %, celle des docteurs employés dans la recherche privée s'élève à 20 % en 2013.

[8] CIFRE : convention industrielle de formation par la recherche

Tableau 18

Situation des diplômés de doctorat en 2013

	Taux de chômage en 2013	Parmi les diplômés de doctorat en emploi en 2013				
		Part des jeunes en EDI (Fonctionnaires + CDI) en 2013*	Part des jeunes à temps partiel en 2013	Part des jeunes cadres en 2013	Part des jeunes PI** en 2013	Salaire mensuel net médian
Doctorat LSHS, DEG	9%	67%	13%	87%	11%	2 195
droit, sc. éco, gestion	*9%*	*80%*	*9%*	*97%*	*2%*	*2 398*
lettres	*10%*	*61%*	*13%*	*84%*	*12%*	*1 998*
sciences sociales	*11%*	*57%*	*16%*	*81%*	*18%*	*2 028*
Doctorat sciences	10%	64%	4%	95%	4%	2 273
math/physique	*12%*	*67%*	*2%*	*98%*	*2%*	*2 315*
sciences de l'ingénieur	*6%*	*84%*	*1%*	*99%*	*1%*	*2 280*
informatique electronique	*5%*	*79%*	*1%*	*96%*	*2%*	*2 347*
chimie	*12%*	*69%*	*4%*	*94%*	*5%*	*2 280*
SVT	*11%*	*46%*	*7%*	*92%*	*5%*	*2 101*
Doctorat en santé	3%	35%	13%	98%	1%	2 900
Ensemble doctorats	**6%**	**49%**	**10%**	**96%**	**3%**	**2 427**

* CDI : contrat à durée indéterminée ; EDI : emploi à durée indéterminée (Fonctionnaires + CDI). ** PI : profession intermédiaire.

Source : Céreq, enquête Génération 2010, interrogation 2013.

Champ : ensemble des diplômés de doctorat sortis de l'enseignement supérieur en 2010.

5 Quels emplois à la sortie de l'enseignement supérieur ?

5.1. Trois ans après la formation initiale, 7 sortants du supérieur sur 10 occupent un emploi de cadre ou de profession intermédiaire

Parmi les sortants de l'enseignement supérieur en 2010, 33 % des jeunes en emploi occupent en 2013 un poste de cadre tandis que 40 % relèvent des professions intermédiaires. Au même moment, 6 % occupent un poste d'employé qualifié et 4 % un poste d'ouvrier qualifié. Enfin, 13 % sont sur des postes d'employés non qualifiés et 2 % sur des postes d'ouvriers non qualifiés.

Tableau 19

Type d'emploi occupé par les sortants de l'enseignement supérieur selon le diplôme (%)

	Employé ou ouvrier non qualifié	Employé ou ouvrier qualifié	Cadre ou PI*	*dont : PI*	*dont : cadre*
IV sup universitaire	39	22	36	*32*	*4*
IV sup professionnel	40	24	33	*30*	*3*
Autre IV sup	24	11	63	*38*	*25*
Autre bac+2	11	5	81	*44*	*37*
BTS industriel	18	18	60	*55*	*5*
BTS tertiaire	31	18	49	*42*	*8*
DUT	19	11	67	*49*	*18*
Sortant de L2	20	9	66	*44*	*22*
Bac+2/3 santé	1	0	99	*98*	*1*
Bac+2/3 social	9	1	89	*86*	*3*
Autre bac+3	19	6	70	*40*	*30*
LP industrielle	7	8	85	*69*	*16*
LP tertiaire	13	14	70	*53*	*17*
L3 LSHS	21	13	64	*50*	*14*
L3 DEG	24	17	58	*39*	*19*
L3 Sciences	15	8	77	*57*	*20*
M1 LSHS	7	9	83	*51*	*32*
M1 DEG	12	9	77	*40*	*37*
M1 sciences	7	1	91	*39*	*52*
M2 LSHS	7	3	88	*31*	*57*
M2 DEG	7	4	88	*27*	*61*
M2 sciences	3	2	95	*22*	*73*
Autre M2	5	2	91	*29*	*62*
École de commerce bac+5	4	1	92	*26*	*66*
École d'ingénieurs bac+5	1	1	98	*10*	*88*
Doctorat LSHS	1	1	97	*16*	*81*
Doctorat DEG	0	1	99	*2*	*97*
Doctorat sciences	1	0	98	*4*	*94*
Doctorat en santé	0	0	99	*1*	*98*
Total	15	10	73	*40*	*33*

* PI : profession intermédiaire. Source : enquête Génération 2010 dans sa version comparable à la Génération 2004.
Champ : sortants du supérieur, en emploi trois ans après les études, N=15 121 individus (282 100 en données pondérées)
Lecture : parmi les sortants diplômés de BTS des spécialités industrielles, en emploi en 2013, 18 % travaillaient comme employé ou ouvrier non qualifié.

Ainsi, trois ans après la fin de formation initiale, pour 15 % de l'ensemble des jeunes en emploi passés par l'enseignement supérieur, ce passage n'a conduit qu'à un emploi non qualifié ; pour ces jeunes-là, parcours scolaire et diplômes ne semblent pas avoir fait l'objet d'une reconnaissance sur le marché du travail, à ce stade de leurs parcours. Néanmoins, parmi ceux qui occupent des emplois non qualifiés en 2013, on trouve essentiellement des jeunes sortis du supérieur sans y avoir acquis de diplôme ou bien seulement des diplômes des premiers niveaux du supérieur : 46 % étaient sortis du supérieur en 2010 sans diplôme et 30 % avec un diplôme professionnel de niveau III (alors que ces deux ensembles de sortants ne représentent respectivement que 25 % et 18 % de l'ensemble des sortants du supérieur en 2010).

Les diplômés du supérieur long, en revanche, sont très largement épargnés par le risque d'occuper des emplois non qualifiés plusieurs années après la fin des études, même si des différences persistent au-delà du bac+3 selon les filières mais aussi selon les spécialités de formation. Ainsi, parmi les diplômés à bac+3, ce sont essentiellement les sortants des licences générales en LSHS et plus encore ceux des licences générales en droit, economie ou gestion, qui sont les plus susceptibles de travailler sur des emplois dits « non qualifiés ». À partir du niveau bac+4, seuls les sortants de M1 en droit, économie, gestion restent concernés, bien que dans une mesure relativement modeste, par de tels « déclassements » au regard de leur niveau d'études. Pour les autres, on recense une frange d'emplois non qualifiés qui ne dépasse pas 7 % des emplois occupés en 2013.

L'accès aux positions de cadres dès les premières années de vie professionnelle est une probabilité qui ne s'affirme réellement qu'à partir de bac+4 (pour les diplômes relevant des spécialités scientifiques) et de façon plus nette pour les jeunes diplômés à bac+5 et au-delà. Mais même à ces niveaux d'études élevés, des différences importantes subsistent selon les filières d'origine. En particulier, que l'on soit diplômé à bac+5 issu de l'université ou bien sortant d'école, l'accès aux postes de cadres reste sensiblement plus fréquent pour les diplômés des spécialités scientifiques. Et parmi les docteurs, les diplômés de LSHS tirent un peu moins bien leur épingle du jeu que les autres – même si l'on recense malgré tout pour eux plus de 8 emplois sur 10 relevant de la catégorie cadre.

5.2 Dualisation des devenirs professionnels côté services pour les sortants du supérieur entre les Générations 2004 et 2010

Entre les sortants du supérieur qui avaient arrêté leur formation initiale en 2004 et ceux qui l'avaient arrêtée en 2010, les devenirs professionnels à l'horizon de trois ans se sont modifiés. De façon globale, pour les jeunes en emploi trois ans après la fin des études, on recense une augmentation sensible de la part de cadres. Cette augmentation est entièrement imputable à l'augmentation des effectifs de jeunes occupant des postes de cadres dans les métiers de service[9]. L'effectif des jeunes occupant des postes de cadres techniques trois ans après leurs études reste lui quasi inchangé, à un niveau désormais presque deux fois moindre que celui des cadres des services. Dans le même temps, on recense une diminution sensible des postes de professions intermédiaires, évolution qui est là encore presque exclusivement portée par les métiers des services (-15 800 postes).

[9] Les postes de cadres techniques sont entendus ici comme ceux relevant de la PCS 38 « Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ». Cela inclut notamment les postes de cadres technico-commerciaux. Les postes de cadres des métiers de services réunissent le reste des emplois de cadres.

Tableau 20

Évolution des catégories d'emplois occupées, trois ans après les études, pour les sortants du supérieur de Génération 2004 et Génération 2010

	Jeunes de la Génération 2010, issus du supérieur, en emploi en 2013		Jeunes de la Génération 2004, issus du supérieur, en emploi en 2007	
Agriculteur	600	*0,2%*	800	*0,3%*
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4 400	*1,6%*	3 100	*1,1%*
Cadre (Technique)*	32 200	*11,4%*	33 300	*11,5%*
Cadre (Services)*	61 300	*21,7%*	50 200	*17,3%*
PI (Technique)	27 900	*9,9%*	27 400	*9,4%*
PI (Services)	84 800	*30,1%*	100 600	*34,6%*
Employé qualifié	16 600	*5,9%*	19 800	*6,8%*
Ouvrier qualifié	10 800	*3,8%*	14 100	*4,9%*
Employé non qualifié	36 600	*13,0%*	32 500	*11,2%*
Ouvrier non qualifié	6 800	*2,4%*	8 600	*3,0%*
Effectif	282 000	*100,0%*	290 400	*100,0%*

* Les postes de cadres techniques sont entendus ici comme ceux relevant de la PCS 38 « Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ». Cela inclut notamment les postes de cadres technico-commerciaux. Les postes de cadres des métiers de services réunissent le reste des emplois de cadres.

Sources : enquête Génération 2010 interrogée en 2013, et enquête Génération 2004 en 2007, dans leurs versions comparables.

Champ : sortants du supérieur, en emploi trois ans après leurs études, soit respectivement N=15 121 individus (282 100 en données pondérées) et N=15 538 individus (290 400 en données pondérées).

Lecture : parmi les sortants du supérieur de la Génération 2010, en emploi en 2013, 32 200 occupaient un poste de cadre côté technique, soit 11,4 % des sortants du supérieur de 2010.

Les volants des postes d'employés et d'ouvriers qualifiés, ainsi que d'ouvriers non qualifiés se sont plutôt réduits entre la Génération 2004 et la Génération 2010 pour les jeunes issus du supérieur (de respectivement 3 200 postes, 3 300 postes et 1 800 postes). En revanche, le nombre de jeunes issus de l'enseignement supérieur et occupant des postes d'employés non qualifiés trois ans après la fin de leurs études a augmenté (+4 100 postes). Pour l'ensemble des jeunes sortants du supérieur, se dessine ainsi entre les deux générations une poursuite de la tertiarisation des emplois occupés. Mais, en outre, concernant les métiers situés du côté des services, on assiste à une certaine dualisation des devenirs professionnels : une augmentation sensible des effectifs de cadres des services se conjugue à une augmentation, plus modérée cependant, des effectifs d'employés dits non qualifiés. Évolutions qui se déroulent au détriment des professions intermédiaires des services. On retrouve là le mouvement de polarisation explicité notamment par la DARES[10], et concernant les métiers du tertiaire depuis trois décennies.

Les devenirs professionnels situés du côté des métiers techniques n'ont, eux, que peu évolué entre les deux Générations de sortants du supérieur, bien que leur périmètre se soit très légèrement réduit dans l'ensemble, et ce plutôt du côté du bas de l'échelle des emplois.

[10] Voir *DARES Analyses* n° 28 (avril 2015), « En 30 ans, forte progression de l'emploi dans les métiers qualifiés et dans certains métiers peu qualifiés de services ».

5.3 Le décrochage vers le bas de l'échelle des emplois dans le tertiaire concerne surtout les jeunes détenant au plus une licence

Ces évolutions ne concernent pas l'ensemble des sortants du supérieur de façon analogue. Pour certains diplômes de sortie[11], l'évolution des devenirs professionnels entre la Génération 2004 et la Génération 2010 s'écarte du schéma général que nous venons de décrire : poursuite de la tertiarisation des devenirs ; dualisation au sein des emplois du tertiaire ; stabilité au niveau des métiers techniques, malgré une légère diminution des effectifs d'ouvriers.

Ainsi, pour les sortants titulaires de DUT, si la dualisation des devenirs professionnels dans les services ne se dément pas, la comparaison entre les Générations 2004 et 2010 montre également une augmentation de la part des postes de cadre et de profession intermédiaire dans les métiers techniques. De façon similaire, les titulaires de L3 sciences, massivement employés en tant que professions intermédiaires des services pour la Génération 2004, le sont sensiblement moins dans la Génération 2010. Ce mouvement se fait là aussi au profit d'une augmentation de la part des postes de cadre technique et de profession intermédiaire technique. Enfin, parmi les docteurs de 2010 (toutes spécialités confondues, hors santé), on recense une progression sensible de l'accès aux postes de cadre dans des métiers techniques, par rapport aux docteurs de 2004, alors même que les postes de cadre comme de profession intermédiaire dans les services ont plutôt reculé entre les deux Générations.

Certains effets de structure des spécialités de diplômes expliquent une partie de ces évolutions. Ainsi, les docteurs en sciences sont, par exemple, proportionnellement un peu plus nombreux en 2010 qu'en 2004 (67 % contre 60 %). Mais cela n'explique pas tout : quelle que soit leur spécialité (hors santé), les docteurs ont vu la part de leurs postes de cadres techniques progresser sensiblement entre les deux Générations.

Face à ce phénomène, et comme en miroir, les titulaires de diplômes d'ingénieurs (bac+5) et de M2 en sciences, voient s'éroder de façon sensible, entre les Générations 2004 et 2010, la part de leurs emplois situés du côté des métiers techniques sur les postes de cadre comme de profession intermédiaire – au profit, semble-t-il, de postes de cadre du côté des services. En 2010, ces diplômes-là, conduisent certes toujours vers le haut de l'échelle des emplois, mais ils mènent moins vers les postes techniques que précédemment.

Cela relève en partie, là encore, de l'évolution des composantes de ces diplômes (avec une diversification de l'offre d'écoles d'ingénieurs par exemple, ou une montée en charge des sorties au niveau M2 sciences). Il est possible que s'y adjoigne une relative désaffection vis-à-vis des métiers techniques, ou bien une transformation du sens ou des projections que les jeunes et/ou les recruteurs accordent à ces diplômes d'ingénieurs et à ces masters de sciences.

Par ailleurs, les sortants de L3 en droit, économie ou gestion ne bénéficient pas de l'embellie qui, entre les deux Générations, concerne les effectifs d'emplois de cadres dans les

[11] Les diplômes ayant subi de trop grandes évolutions, tels que les licences professionnelles, passées par exemple, côté industriel, d'un effectif de 3 700 sortants à un effectif de 8 800 sortants ne sont pas inclus dans cette analyse.

services. En outre, leur volant de postes de profession intermédiaire occupés dans les services se contracte aussi ; seuls les effectifs d'employés dits non qualifiés progressent... On n'est pas, pour ces sortants-là, dans le cadre d'une dualisation concernant les métiers de service entre haut et bas de l'échelle, mais dans celui d'un glissement vers le bas de l'échelle. Un mouvement analogue s'observe aussi pour les sortants sans diplôme des voies universitaire comme professionnelle, lorsque l'on compare la Génération 2010 par rapport aux sortants 2004.

La dualisation des devenirs professionnels dans le tertiaire constatée entre les deux Générations parmi les sortants du supérieur relève ainsi, en bonne part, d'une dégradation des conditions d'insertion dans les métiers situés du côté des services pour les jeunes les moins diplômés du supérieur, jusqu'au niveau licence inclus.

5.4 Focus sur quelques professions pour lesquelles le profil des débutants recrutés a changé

Derrière les évolutions appréhendées par grandes catégories socioprofessionnelles, certaines familles professionnelles (FAP) ont connu une évolution sensible entre les deux Générations de débutants de 2004 et 2010, que ce soit en termes d'effectifs employés et/ou de niveau de diplôme détenu par les jeunes concernés. C'est le cas notamment des vendeurs, des métiers de la banque et des assurances, ainsi que des ingénieurs et cadres techniques de l'industrie. Ces familles professionnelles seront examinées successivement, afin d'illustrer les transformations que peuvent subir non seulement le périmètre mais aussi l'alimentation des emplois de débutants, en l'espace de quelques années seulement.

Les vendeurs : une famille professionnelle en expansion, et qui recrute un nombre croissant de diplômés du supérieur

La famille professionnelle des vendeurs[12] connaît un accroissement important de ses effectifs parmi les jeunes en emploi trois ans après leurs études. On avait recensé 21 700 vendeurs en 2007 parmi les jeunes de la Génération 2004, on en compte désormais 28 500 parmi ceux de la Génération 2010, soit une augmentation de 32 % (alors que le nombre de jeunes en emploi s'est, lui, réduit de 10 % dans l'ensemble). C'est notamment cette famille professionnelle qui, entre les deux Générations considérées, a nourri l'augmentation des postes d'employés non qualifiés parmi les sortants du supérieur (voir *supra* sur la dualisation des devenirs professionnels des sortants du supérieur dans les métiers de service).

[12] On s'appuie ici sur une approche par la nomenclature des FAP 2009, qui constitue une approche intermédiaire entre celle des PCS et le répertoire ROME des métiers. La famille professionnelle agrégée des vendeurs réunit les vendeurs en produits alimentaires, en ameublement, équipement du foyer, bricolage, en habillement et accessoires, articles de luxe, de loisirs et culturels, les vendeurs en gros de matériel et équipements, les vendeurs généralistes et les télévendeurs. Ne font donc pas partie de cette catégorie les métiers de caissiers ou d'employés de libre-service.

Tableau 21

Qui travaille comme vendeur trois ans après la fin des études, pour Génération 2004 et Génération 2010 ?

	Jeunes employés comme vendeurs trois ans après leur formation initiale…	
	…dans la Génération 2010	…dans la Génération 2004
Effectif	28 496	21 658
Non-diplômés	12%	20%
Diplômés du secondaire	40%	38%
Non-diplômés du supérieur	21%	20%
Bac+2	16%	14%
dont : BTS tertiaire	*10%*	*7%*
Bac+2/3 santé social	0%	0%
Bac+3	6%	3%
Bac+4	1%	2%
Bac+5 et plus	4%	2%
Total	100%	100%

Sources : enquêtes Génération 2010 et Génération 2004 à trois ans, dans leurs versions comparables.

Champ : jeunes employés comme vendeurs trois ans après leurs études, avec respectivement N=1 117 individus (28 496 en données pondérées) et N=876 individus (21 658 en données pondérées).

Lecture : parmi les sortants de la Génération 2010, en emploi de vendeur en 2013, 12 % étaient sans aucun diplôme, 40 % avaient un diplôme du secondaire, etc.

Les sortants du supérieur constituent désormais, pour la Génération 2010, près de la moitié (48 %) des jeunes travaillant comme vendeurs trois ans après leurs études, dans une famille professionnelle par ailleurs en nette expansion. Ils étaient 42 % pour la Génération 2004. Cette augmentation des recrutements dans le supérieur ne s'explique pas par une plus grande représentation des non-diplômés du supérieur parmi les vendeurs. De fait, ils captent 21 % de ces emplois pour la Génération 2010, contre 20 % pour la Génération 2004, de sorte que les non-diplômés du supérieur ont simplement accompagné l'expansion de cette profession sans prendre plus que leur part. Les diplômés du supérieur, en revanche, absorbent 27 % de ces emplois pour la Génération 2010 contre 22 % pour la Génération 2004. De sorte que les effectifs de diplômés du supérieur travaillant comme vendeurs trois ans après la fin de leurs études sont passés de 6 100 personnes à 10 500. Le niveau de diplôme des jeunes employés comme vendeurs trois ans après leurs études s'est donc sensiblement élevé entre les deux Générations.

Les métiers de la banque et des assurances : des familles professionnelles en recul, recrutant sur des spécialités plus resserrées et à des niveaux plus élevés

Les divers métiers de la banque ou des assurances ont connu une très sensible diminution entre les deux cohortes de sortants : 16 400 jeunes de la Génération 2004 relevaient de ces professions trois ans après leurs études, contre 11 500 pour la Génération 2010 – soit un repli de presqu'un tiers des effectifs pour cette famille professionnelle. Ce recul concerne tous les échelons, mais il est particulièrement marqué au niveau intermédiaire des techniciens de la banque ou des assurances : trois ans après les études, les effectifs de débutants embauchés sur ces postes se sont réduits de plus de 50 %, perdant 3 500 postes sur la période.

Tableau 22

Les emplois dans la banque ou les assurances trois ans après la fin des études, pour Génération 2004 et Génération 2010

	Jeunes dans les professions de la banque ou des assurances, trois ans après leur formation initiale…							
	…dans la Génération 2010, en tant que…				…dans la Génération 2004, en tant que…			
	cadre	tech.	empl.	Total	cadre	tech.	empl.	Total
Effectif	4 419	2 931	4 202	11 552	5 329	6 555	4 486	16 370
Sortants du secondaire	4%	10%	11%	8%	4%	11%	6%	7%
IV sup univ	2%	6%	12%	6%	6%	8%	12%	9%
IV sup pro	3%	2%	9%	5%	3%	3%	5%	4%
BTS Tertiaire	14%	26%	27%	22%	12%	23%	27%	20%
Autre bac+2	5%	6%	4%	5%	12%	15%	27%	17%
Bac+2/+3 santé social	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%
Bac+3	12%	17%	21%	16%	6%	11%	7%	8%
M1	2%	2%	2%	2%	8%	15%	8%	11%
M2 Droit-éco-gestion	30%	23%	11%	21%	19%	8%	4%	10%
École de commerce bac+5	16%	4%	1%	8%	15%	4%	3%	7%
M2 sciences + école d'ingé.	10%	1%	1%	4%	9%	1%	0%	3%
Autre bac+5	3%	2%	0%	2%	5%	1%	0%	2%
Doctorat	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Sources : enquêtes Génération 2010 et Génération 2004 à trois ans, dans leurs versions comparables.

Champ : jeunes employés dans les professions de la banque ou des assurances trois ans après leurs études, avec respectivement N=443 individus (11 152 en données pondérées) et N=744 individus (16 371 en données pondérées)

Lecture : parmi les sortants de la Génération 2010, employés dans les professions de la banque ou des assurances mi-2013, 4 % des cadres étaient sortants du secondaire, 2 % avaient quitté l'université sans diplôme, etc.

Pour la Génération 2004, les emplois de cadre de la banque ou des assurances étaient détenus à 47 % par des jeunes titulaires de diplômes de bac+5. Pour la Génération 2010, cette proportion s'est accrue jusqu'à atteindre 59 %. Cette élévation des exigences en termes de niveau de diplôme pour accéder aux postes de cadre dans ces emplois, semble par ailleurs se doubler d'un recentrage sur les formations préparant *a priori* le plus à ces emplois. Les M2 en droit-eco-gestion et les écoles de commerce forment désormais près de la moitié des effectifs employés comme cadres dans cette FAP, contre un tiers auparavant. Outre une tendance à l'élévation du niveau de diplôme requis, une adéquation formation-emploi plus forte conditionnerait ainsi l'accès aux emplois de cadre dans la banque et les assurances, double évolution survenue à la faveur de la crise et/ou de la réduction des effectifs embauchés dans cette FAP.

Une évolution similaire, combinant élévation du niveau de diplôme détenu et adéquation plus forte en spécialité, affecte l'alimentation des emplois de technicien comme celle des postes d'employé de la banque ou des assurances et ce, dans un contexte de très nette réduction du périmètre d'emploi pour les premiers et de quasi-stabilité pour les seconds. Néanmoins, et c'est une exception notable, une part croissante des postes d'employés de la banque et des assurances est pourvue par des jeunes non diplômés du supérieur ou même sortants du secondaire (42 % des postes d'employé pour la Génération 2010 contre 33 % pour Génération 2004). Au total, on constate ainsi une hétérogénéité plus importante quant aux exigences en termes de niveau et de spécialité de formation dans les recrutements de débutants sur les postes d'employé de la banque et des assurances.

Les ingénieurs et cadres techniques de l'industrie : une famille professionnelle dont les effectifs de débutants ont doublé, recrutant toujours à des niveaux d'études très élevés, mais dans des spécialités et des filières de formation initiale plus variées

Alors même que, pris dans leur ensemble, les effectifs de « cadres techniques » évoluaient peu, le nombre de jeunes débutants employés, trois ans après leurs études, dans la famille professionnelle des « ingénieurs ou cadres de l'industrie » a presque doublé entre les Générations 2004 et 2010, passant de 7 000 postes occupés à 13 300.

La part de ces postes détenue par des jeunes diplômés en deçà de bac+5 reste modeste, se contractant peut-être même légèrement entre les deux Générations (14 % pour la Génération 2004 contre 11 % des cas pour la Génération 2010). Néanmoins, en termes d'effectifs, le nombre de ces emplois occupés par des jeunes plus modestement diplômés que bac+5 a quant à lui plutôt progressé.

À partir de bac+5, l'évolution de l'alimentation de ces postes de cadre se fait dans le sens d'une plus grande hétérogénéité des spécialités de formations d'origine – certainement en lien avec une plus grande hétérogénéité des postes occupés, ainsi qu'avec l'élargissement des besoins sur ces postes. En particulier, les diplômés des spécialités de LSHS, droit, économie, gestion semblent accéder plus qu'avant à ces emplois : ils captent 12 % de ces postes pour les jeunes de la Génération 2010 contre 3 % pour ceux de la Génération 2004, l'augmentation en termes d'effectifs étant bien sûr encore plus marquée. De même, les docteurs en sciences semblent participer bien plus qu'avant à l'alimentation des postes de cadre technique occupés en début de vie professionnelle.

Tableau 23

Jeunes employés comme ingénieurs ou cadres techniques de l'industrie

	Jeunes employés comme ingénieurs ou cadres techniques de l'industrie, trois ans après leur formation initiale…	
	…dans la Génération 2010	…dans la Génération 2004
Effectif	13 325	6 920
Diplôme jusqu'à bac+2	5%	7%
Bac+3 et bac+4	6%	7%
M2 LSHS	4%	0%
M2 droit-éco-gestion	8%	3%
M2 sciences	20%	18%
Autre M2	1%	4%
École de commerce bac+5	3%	3%
École d'ingénieurs bac+5	43%	54%
Doctorat sciences	8%	3%
Autre doctorat	2%	1%
Total	100%	100%

Sources : enquêtes Génération 2010 et Génération 2004 à trois ans, dans leurs versions comparables.

Champ : employés comme ingénieurs ou cadres techniques de l'industrie, trois ans après leurs études, avec respectivement N=890 individus (13 325 en données pondérées) et N=335 individus (6 920 en données pondérées).

Lecture : parmi les sortants de la Génération 2010, employés comme ingénieurs ou cadres techniques de l'industrie mi-2013, 5 % avaient un diplôme à bac+2 ou moins, 6 % un bac+3 ou un bac+4, etc.

Dans le même temps, la proportion de ces emplois dévolue aux sortants d'écoles d'ingénieurs se réduit plutôt, passant de 54 % des postes pour la Génération 2004 à 43 % pour la Génération 2010. Néanmoins, étant donné l'expansion enregistrée dans cette famille professionnelle, le nombre de sortants d'écoles d'ingénieurs occupant trois ans après leurs études un poste d'ingénieur ou de cadre technique de l'industrie s'est accru de façon sensible. Enfin, concernant les sortants de M2 sciences, même en termes de proportion, leur accès à ces emplois-là a été multiplié par deux entre les Générations 2004 et 2007, de sorte qu'on recense désormais près d'un diplômé de M2 en sciences pour un diplômé d'école d'ingénieurs parmi les jeunes travaillant comme ingénieur ou cadre technique de l'industrie trois ans après leurs études.

Conclusion

Avec la mise en place du LMD, l'enseignement supérieur français connaît des mutations importantes. Se poursuit également une tendance amorcée depuis plusieurs décennies et qui vise à professionnaliser les formations du supérieur, en particulier à l'université. Ce mouvement de fond, qui conduit parfois à évoquer à propos de l'enseignement supérieur une « professionnalisation généralisée »[13], s'est décliné plus récemment dans la mise en place d'actions d'accompagnement ou de préparation des étudiants au marché du travail, visant à améliorer leur accès à l'emploi. Enfin, un renouveau des dispositifs de lutte contre le décrochage dans l'enseignement supérieur se fait jour. Ces évolutions ne sont pas sans conséquences sur le lien formation-emploi.

Parmi les jeunes qui ont mis un terme à leurs études en 2010, la moitié sont issus de l'enseignement supérieur, et 4 sur 10 sont diplômés du supérieur. Ces proportions sont comparables à celles relevées en 2004. La structure des sorties de l'enseignement supérieur s'est, en revanche, largement modifiée. En 2010, près d'un tiers des sortants du supérieur détiennent un diplôme de bac+5 ou plus, contre un quart seulement quelques années plus tôt. En revanche, malgré la lutte contre le décrochage, près d'un quart des sortants du supérieur arrêtent toujours leurs études sans y avoir décroché de diplôme.

Le niveau de diplôme auquel les jeunes accèdent au sein de l'enseignement supérieur, mais aussi les spécialités et les filières suivies restent très marqués par les origines sociales des jeunes, que l'on prenne en compte la position professionnelle des parents ou le niveau d'études qu'ils avaient atteint. Ainsi, 26 % des sortants de formation initiale titulaires de BTS en 2010 avaient un ou des parents cadres, contre 60 % pour les sortants d'écoles de commerce – et même 67 % pour les titulaires de thèse. En revanche, être d'origine immigrée, toutes origines confondues, ne semble pas entretenir un lien aussi fort avec les chances de sortir de l'enseignement supérieur doté de tel ou tel diplôme. On recense néanmoins un relatif déficit de jeunes issus de l'immigration parmi, par exemple, les sortants titulaires d'une licence professionnelle, en particulier de filles et fils d'immigrés maghrébins.

Des formes de professionnalisation diverses émaillent les formations conduisant aux diplômes du supérieur. Ainsi, l'apprentissage concerne en moyenne 12 % des sortants de l'enseignement supérieur en 2010, mais il est surtout répandu parmi les jeunes sortants diplômés de niveau bac+2 (25 %), chez les titulaires de licence professionnelle (31 %) ou pour les diplômés des grandes écoles (19 %). En dehors de l'apprentissage, la professionnalisation des cursus peut aussi prendre la forme de stages, plus ou moins longs, au fil des parcours. Parmi les sortants de 2010 non concernés par l'apprentissage, plus du tiers ont effectué un stage d'au moins trois mois au cours de leurs études. Des effets de filière sont nettement lisibles. Ainsi, les diplômés de BTS (hors apprentissage) sont presque trois fois moins concernés par ces stages longs que les sortants diplômés de DUT. Même les filières dites généralistes sont concernées : 27 % des titulaires de licences générales rapportent avoir effectué un tel stage dans leur cursus. Ne serait-ce

[13] Kavka J. (2015), « La professionnalisation de l'Université au nom de l'Égalité. Les syndicats étudiants face aux réformes visant à adapter les formations au marché du travail en France », communication lors du GTES, Strasbourg, 27 mai.

qu'en tenant compte de ces deux formes-là de rapprochement des sphères de l'emploi et de la formation, la professionnalisation des cursus dans l'enseignement supérieur à la française apparaît ainsi bien avancée, en particulier au regard de ce qui prévaut dans d'autres pays européens[14]. La participation aux modules visant à favoriser l'employabilité des futurs étudiants s'est, elle, nettement répandue dans les universités où des pratiques de cet ordre n'avaient pas jusque-là pénétré. Les trois quarts des diplômés du supérieur ont ainsi bénéficié de ces aides parmi les sortants du supérieur en 2010.

Une fois sur le marché du travail, les trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur en 2010 continuent d'accéder rapidement et durablement à l'emploi, malgré une conjoncture nettement dégradée. En dépit de la crise et de ses soubresauts, les diplômes de l'enseignement supérieur conservent ainsi leur rôle protecteur sur le marché du travail. En 2013, trois ans après l'arrêt des études, le taux de chômage des sortants du supérieur s'établit à 13 %, avec une nette disparité entre le presque quart de jeunes sortis du supérieur sans y avoir obtenu de diplôme et les autres. Les premiers sont particulièrement nombreux à connaître des parcours difficiles en termes d'accès à l'emploi ; ils sont également fréquemment concernés par des retours en formation ou aux études à plus ou moins brève échéance, ce qui, pour cette population spécifique au moins, vient interroger la notion d'arrêt d'études.

Parmi les sortants diplômés du supérieur, une hiérarchie des conditions d'insertion intervient rapidement aussi, qui discrimine moins en termes d'accès à l'emploi que de conditions d'exercice de ces emplois ou de niveaux de qualifications des emplois occupés. Quelques années après les études, les diplômés de doctorat, des grandes écoles et de M2 sont toujours ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Presque tous en emploi, ils occupent ainsi bien plus fréquemment des emplois à durée indéterminée, accèdent bien plus souvent aux statuts de cadre et sont sensiblement mieux rémunérés que les autres sortants du supérieur. Toutes les filières et spécialités ne se valent pas, du moins sur le plan des indicateurs d'insertion. Parmi les titulaires de M2 universitaires, les jeunes issus des disciplines de LSHS et ceux diplômés en physique, sciences de la terre, de l'univers ou de l'espace ou en sciences de la vie, santé ou biologie continuent d'être moins bien placés que ceux issus des autres spécialités. De même, et sans tenir compte des modalités sélectives de recrutement dans ces sections, les performances des licences professionnelles par rapport aux licences générales en termes d'insertion, à l'horizon de trois années après les études, masquent d'importantes disparités par spécialités de formation. Ainsi, les licences professionnelles des spécialités de services aux personnes et à la collectivité se signalent à la fois par un surcroît de difficultés d'accès à l'emploi et par un maintien relativement fréquent et durable sur des emplois à durée déterminée ou à temps partiel – en comparaison des autres licences professionnelles, et même de l'essentiel des licences universitaires. Les effets des diverses formes de professionnalisation des diplômes, qui débordent désormais les seuls diplômes conçus dès l'abord comme tels (BTS, DUT, licences et masters professionnels…) continuent ainsi de dépendre aussi (surtout ?) des marchés du travail plus ou moins dynamiques et ouverts aux débutants auxquels ces diplômes destinent leurs détenteurs.

La comparaison entre les emplois occupés par les débutants du supérieur de 2010 et ceux qui avaient achevé leurs études avant crise, en 2004, témoigne quant à elle à la fois d'une poursuite de la tertiarisation des emplois qui accueillent les jeunes, et au sein

[14] Voir par exemple Charles N. (2014), « Quand la formation ne suffit pas : la préparation des étudiants à l'emploi en Angleterre, en France et en Suède », *Sociologie du travail*, vol 56, n° 3.

de celle-ci, d'une dualisation perceptible de leurs devenirs professionnels, en l'espace de quelques années. Pour les sortants du supérieur en emploi trois ans après les études, les emplois de cadres dans les services ont ainsi progressé de façon sensible, quand ils restaient stables côté technique[15]. À l'autre bout de l'échelle, les postes d'employés dits « non qualifiés » progressent également. Ces deux mouvements se font au détriment des emplois du milieu de tableau, en particulier des professions intermédiaires exercées dans les services, à l'instar du mouvement de polarisation des emplois dans le tertiaire analysé par la DARES (2015). Sur ce plan du moins, l'évolution des espaces professionnels où les jeunes voient leurs parcours d'insertion démarrer ne diffère pas de celle concernant les populations plus anciennes sur le marché du travail.

[15] Les postes de cadres techniques sont entendus ici comme ceux relevant de la PCS 38 « Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ». Cela inclut notamment les postes de cadres technico-commerciaux. Les postes de cadres des métiers de services réunissent le reste des emplois de cadres.

25 ***La reconnaissance des compétences dans la téléphonie sanitaire et sociale*** *(2007)*

26 ***Le congé individuel de formation en Île-de-France : qui s'en empare et à quelles fins ?*** *(2007)*

27 ***Décrire les métiers. Les savoir-faire de différents métiers du bâtiment et leur évolution*** *(2008)*

28 ***Étudier l'insertion des étudiants*** *(2008)*

29 ***Le pilotage de l'orientation tout au long de la vie. Le sens des réformes*** *(2008)*

30 ***Les choix d'orientation à l'épreuve de l'emploi*** *(2008)*

31 ***Panorama sectoriel de la relation formation-emploi. Une exploitation des portraits statistiques de branche*** *(2008)*

32 ***Choix d'orientation et logiques institutionnelles*** *(2008)*

33 ***Orientation : quels repères pour trouver son chemin ?*** *(2008)*

34 ***Orientation : la parole aux élèves*** *(2008)*

35 ***Les acteurs locaux de l'orientation : un exemple aquitain*** *(2008)*

36 ***Le système d'orientation. Entre choix individuels et contraintes d'action publique*** *(2008)*

37 ***Très petites, petites et moyennes entreprises : entre tradition et innovation*** *(2008)*

38 ***La VAE en entreprise : une démarche collective qui soutient des projets individuels*** *(2008)*

39 ***Les professions intermédiaires dans les entreprises*** *(2009)*

40 ***L'apprentissage au sein de l'Éducation nationale : une filière sortie de la clandestinité*** *(2009)*

41 ***Qui sort de l'enseignement secondaire ?*** *(2009)*

42 ***L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire*** *(2009)*

43 ***De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse*** *(2009)*

44 ***Techniciens et professions intermédiaires des entreprises*** *(2010)*

45 ***Regard sur les dix premières années de vie active d'une génération*** *(2011)*

46 ***Université : les défis de la professionnalisation*** *(2011)*

47 ***Devenir cadre par la promotion. Données de cadrage*** *(2011)*

48 ***Le recrutement des ouvriers qualifiés débutants. Le cas des électriciens et des carrossiers*** *(2011)*

49 ***Le passage cadre en entreprise*** *(2012)*

50 ***Le tutorat des futurs cadres du secteur social. Analyse d'une pratique dans le contexte de la démarche «site qualifiant»*** *(2012)*

51 ***La fabrique des cadres au sein des organisations du travail social. Modalités d'intégration et de professionnalisation*** *(2015)*

Les Notes du Céreq

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

www.cereq.fr

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
Tél. 04 91 13 28 28
Fax 04 91 13 28 80

Imprimé par le
Céreq
Marseille

Dépôt légal
3e trimestre 2015

ISBN : 978-2-11-138821-5

ISSN : 1764-4054